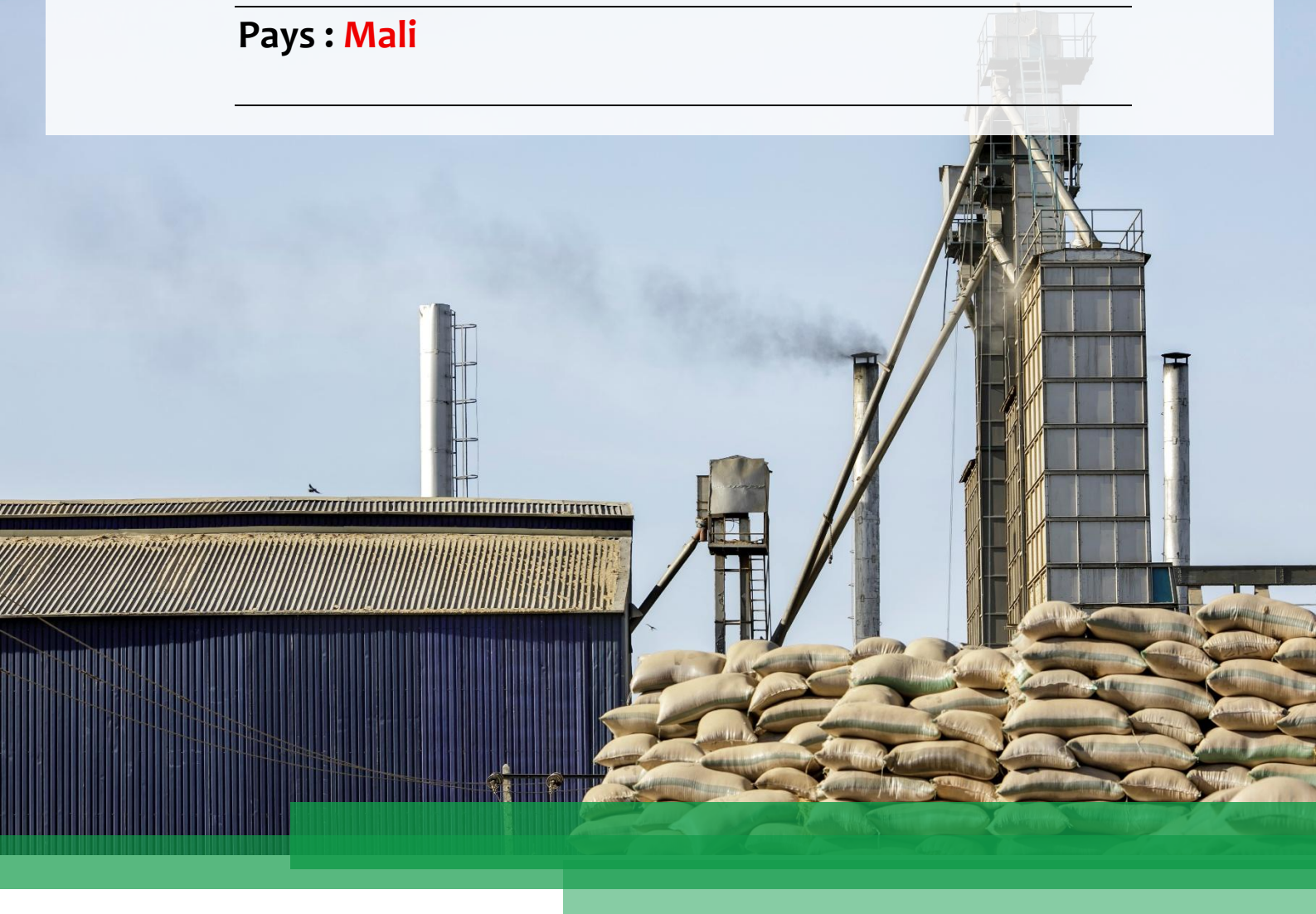

Pays : **Mali**



PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'INVESTISSEMENT DANS LE RIZ (NRIAP) DU MALI 2026 - 2035

Priorités stratégiques, alignement avec la Stratégie nationale de développement du riz (NRDS) et attraction des investissements.

Mai 2026

Table des matières

TABLEAU DES TABLEAUX	III
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	IV
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VI
1.0. INTRODUCTION	1
1.1. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR RIZIF	1
1.2. ÉNONCÉ DU PROBLÈME	1
1.3. POLITIQUE NATIONALE DU RIZ	2
1.4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	2
1.4.1. Acteurs principaux.....	3
1.4.2. Acteurs indirects.....	3
1.5. JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES CHAÎNES DE VALEUR DU RIZ	4
1.6. PLAN D'ACTION.....	5
2.0. VISION, BUT ET OBJECTIFS	6
2.1. VISION	6
2.2. BUTS ET OBJECTIFS.....	6
2.3. JUSTIFICATION	6
3.0. PLAN D'ACTION	7
3.1. ACTION 1 : AUGMENTER DURABLEMENT LA PRODUCTION ET LA PRODUCTIVITÉ	7
3.1.1. Développement et réhabilitation des zones de production de riz irrigué.....	7
3.1.2. Intensification de la production par la formation des parties prenantes, la popularisation de bonnes pratiques agricoles et durables et de semences certifiées, ainsi que l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires	8
3.1.3. Mécanisation des systèmes de production de riz.....	8
3.2. ACTION 2 : MÉCANISATION ET MODERNISATION DES OPÉRATIONS DE RÉCOLTE ET POST-RÉCOLTE	8
3.3. ACTION 3 : RENFORCER L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, LE FINANCEMENT ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS.....	8
3.3.1. Sous-action 1 : Renforcer l'autonomie du secteur rizifier.....	8
3.3.2. Sous-action 2 : Améliorer les capacités des acteurs du secteur rizif	9
3.4. ACTION 4 : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ FONCIÈRE DANS LES ZONES RIZICULIÈRES	9
3.4.1. Sous-action 1 : Appropriation de la Loi sur les terres agricoles (LFA) par les acteurs du secteur rizif..	9
3.4.2. Sous-action 2 : Mise en service de l'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa)	9
4.0. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	12
4.1. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	12
4.2. MÉCANISMES DE COORDINATION.....	12
4.2.1. Institution principale de coordination	12
4.2.2. Soutien aux organisations et mise en œuvre	13
4.2.3. Partenaires dans le secteur	13
4.3. COORDINATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT.....	13
4.3.1. Rôle du secteur privé.....	14
4.3.2. Rôle des partenaires techniques et financiers.....	14
4.4. CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE.....	14
4.5. CAPACITÉ ET BESOINS EN SOUTIEN.....	18
4.6. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	18
4.7. PLAN DE COMMUNICATION	18

5.0	STRATÉGIE DE FINANCEMENT	20
5.1	ESTIMATIONS DES COÛTS DU PLAN D'INVESTISSEMENT	20
5.2	SOURCES DE FINANCEMENT : BUDGET PUBLIC, SECTEUR PRIVÉ ET DONATEURS	20
	5.2.1. <i>Distribution prévue des sources de financement du NRDS III</i>	21
	5.2.2. <i>Description des sources de financement</i>	21
	5.2.3. <i>Mécanismes de financement innovants et mixtes :</i>	22
	5.2.4. <i>Contributions de la profession agricole (auto-financé)</i>	22
5.3	ÉCARTS DE FINANCEMENT ET SCÉNARIOS DE FINANCEMENT.....	22
	5.3.1. <i>Écarts de financement</i>	22
	5.3.2. <i>Scénarios de financement</i>	24
	5.3.3. <i>Gestion des fonds :</i>	24
5.4	PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT ET PROJETS RENTABLES	25
6.0.	CONCLUSION.....	25
ANNEXES		27

Tableau des tableaux

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR RIZIF AU MALI (NRIAP 2026-2035).....	VI
TABLEAU 2 : RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION.....	10
TABLEAU 3 : SOUTENIR ET METTRE EN ŒUVRE LES ORGANISATIONS.....	13
TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE.....	15
TABLEAU 5 : RÉSUMÉ DES COÛTS PAR ZONE PRIORITAIRE	20
TABLEAU 6 : APERÇU DES PROJETS DU SECTEUR RIZIZIER, PASSÉS ET EN COURS FINANCÉS PAR DES DONATEURS AU MALI	23
TABLEAU 7 : BUDGET DÉTAILLÉ POUR LES ACTIVITÉS DE L'ACTION 1 DANS LE CFA.....	27
TABLEAU 8 : BUDGET DÉTAILLÉ POUR LES ACTIVITÉS DE L'ACTION 2 (2025-2035)	33
TABLEAU 9 : BUDGET DÉTAILLÉ POUR LES ACTIVITÉS DE L'ACTION 3 (2025-2035)	34
TABLEAU 10 : BUDGET DÉTAILLÉ POUR LES ACTIVITÉS DE L'ACTION 4 (2025-2035)	36
TABLEAU 11 : ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR.....	38
TABLEAU 12 : LISTE DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	40
TABLEAU 13 : CATÉGORIE 1 – INDICATEURS D'IMPACT (NIVEAU NATIONAL) MESURANT LES CHANGEMENTS STRUCTURELS ET LES RÉSULTATS FINAUX.....	42
TABLEAU 14 : CATÉGORIE 2 – INDICATEURS DE RÉSULTATS (EFFETS À MOYEN TERME) OU EFFETS DIRECTS DU PLAN SUR LES PARTIES PRENANTES ET LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR.....	42
TABLEAU 15 : RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION	45

Acronymes et abréviations

Abréviation	Signification
AFD	Agence française de développement
BSI	Budget spécial d'investissement (mentionné à la p.28)
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agricole pour le développement
CREDD	Cadre stratégique pour la reprise économique et le développement durable
CRS-Rice	Centre régional de spécialisation du riz
CVR	Chaîne de valeur du riz
DNP	Direction nationale de la protection (probablement des plantes)
DNGR	Direction nationale de l'ingénierie rurale
DPPD	Documents de programmation des dépenses pluriannuelles
DRA	Direction régionale de l'agriculture
EAC	Enquête économique agricole
FNTR	Fédération nationale des transporteurs routiers du Mali
IPPM	Production intégrée et gestion des nuisibles
GIWR	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	Agence allemande de coopération internationale au développement
GRIDD	Groupe pour la Recherche et les Initiatives en faveur du Développement Durable (ONG)
IFC	Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale)
FMI	Institution de Microfinance
IPR/IFRA	Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée
IRRI	Institut international de recherche sur le riz
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LuxDev	Agence Luxembourg de coopération au développement
ODD	Objectifs de développement durable
ODRS	Bureau de développement rural de Sélingué
OMB	Bureau des Bani du Milieu
OMVF	Bureau de développement de Faguibine
ON	Office du Niger
ONAFa	Observatoire national des terres agricoles
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs

OPH	Bureau de la Haute Vallée du Niger (probablement)
OPIB	Bureau des produits industriels de Baguinéda (probablement)
OPV	Bureau de la Protection des Plantes
ORM	Bureau Riz Mopti
OR	Bureau Riz Ségou
PAM	Programme alimentaire mondial
PDA	Politique de développement agricole
CAADP	Programme global de développement agricole africain
PNCD	Plan de communication pour le développement du riz
RI, R2	Catégories de graines (R1 = graine de base, R2 = graine certifiée)
Service après-vente	Service après-vente
DFS	Système financier décentralisé
SNCA	Service national de conseil agricole
SNEDD	Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable
SPG	Système de garantie participative (organique local)
SRP	Plateforme pour un Riz Durable (Plateforme pour un Riz Durable)
UE	Union européenne
PMU	Unités de gestion de projet

Résumé exécutif

Le Plan d'action national pour l'investissement dans le riz (NRIAP) est destiné à servir de cadre de référence majeur pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement du riz (NRDS III), pour la période 2026-2035. Son objectif est de guider les investissements des partenaires publics, privés, techniques et financiers (PTF) afin d'atteindre la souveraineté alimentaire dans le riz et de faire de ce secteur un moteur de l'économie nationale. L'objectif global du NRIAP est de fournir un cadre détaillé de mise en œuvre et de financement pour les trois axes stratégiques du NRDS III, en identifiant les actions prioritaires, leurs coûts, les responsabilités institutionnelles et les sources potentielles de financement.

Le plan est structuré autour de quatre actions prioritaires interconnectées :

- Augmentation durable de la production et de la productivité
- Mécanisation et modernisation des opérations de récolte et de post-récolte
- Renforcement de l'environnement institutionnel, du financement et des capacités des acteurs
- Renforcement de la sécurité foncière dans les zones rizicoles

Le NRIAP du Mali est estimé à environ 818,9 milliards de francs CFA (Tableau I). Une analyse de sa structure budgétaire révèle des priorités stratégiques claires mais aussi des déséquilibres potentiels par rapport aux défis identifiés. Ces déséquilibres soulignent la nécessité de corriger les goulots d'étranglement de production par l'infrastructure hydro-agricole, la mécanisation et la transformation. La production (Action I) représente 98,5 % du coût total du NRIAP, soit 806,6 milliards de francs CFA. Le programme mise sur l'offre agricole. L'accent mis sur le développement de 59 310 hectares de contrôle total de l'eau est parfaitement cohérent. C'est l'investissement le plus lourd et le plus long à atteindre le seuil de rentabilité, mais c'est celui qui assure la production contre les dangers climatiques et permet des gains significatifs de productivité. C'est le fondement physique de la souveraineté alimentaire.

Tableau I : Résumé des actions prioritaires pour la transformation du secteur rizif au Mali (NRIAP 2026-2035)

Action NRIAP	Activités	Coût estimé (milliards de CFA)	Répartition indicative des coûts	Sources de financement	Institution principale	Chronologie	Résultats/résultats attendus
Action 1 : Augmentation de la production et de la productivité	Toutes les activités de développement et de réhabilitation, l'intensification de la production (production de semences, l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires, ainsi que la formation et l'application de bonnes pratiques agricoles durables) et la mécanisation agricole.	806.6 (1,403 milliard USD)	98.5%	Partenaires nationaux budgétaires, techniques et financiers (JICA, BANQUE MONDIALE, FBAD, FAO), secteur privé, institutions financières	Ministère de l'Agriculture (DNA, DNGR, bureaux du riz), IER, secteur privé, IFRIZ-M	2026-2035	59 310 ha développés avec un contrôle total de l'eau ; 840 km de canaux réhabilités ; Infrastructures de semences (entrepôts, chambres) construites ; Promotion de la mécanisation et des bonnes pratiques agricoles.
Action 2 : Mécanisation et modernisation des opérations de récolte et de post-récolte	Toutes des activités visent à réduire les pertes, améliorer le traitement (y compris le pré-bouilli), le stockage et la commercialisation.	9.16 (0,0159 milliard USD)	1.12%	Budget national, partenaires techniques et financiers, secteur privé	Ministère de l'Agriculture (DNA, DNGR), Chambre d'Agriculture, PO, Secteur Privé, IFRIZ-M	2026-2035	Réduction des pertes post-récolte ; Amélioration de la qualité et de la quantité du riz transformé (par exemple, 4 usines et 20 mini-moulins à riz, 5000 femmes formées à la pré-cuisson) ; Capacités de stockage renforcées ; Amélioration de l'accès au marché et de la compétitivité du riz local.
Action 3 : Renforcer l'environnement institutionnel, le financement et les capacités des acteurs	Mise en place de mécanismes de financement, développement de relations d'affaires, coordination du secteur et renforcement des capacités.	2.47 (0,00431 milliard USD))	0.3%	Budget national, partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, FIDA), profession, secteur privé	Ministère de l'Agriculture, Ministère des Finances, Interprofessionnels (IFRIZ-M), Recherche (IER), APCAM	2026-2035	Mécanisme de financement (fonds de garantie, assurance) et contribution opérationnelle ; Des relations d'affaires (PPP, Clusters) se sont développées ; Une structure de coordination du secteur a été créée ; Les capacités des acteurs (recherche, extension, interprofessionnels) se sont renforcées.
Action 4 : Renforcement de la sécurité foncière dans les zones rizicoles	Popularisation du droit foncier agricole (LFA), renforcement des capacités des Commissions foncières (COFO) et mise en œuvre de l'ONAFa.	0.65 (0,00135 milliard USD)	0.08%	Partenaires nationaux budgétaires, techniques et financiers	Ministère de l'Agriculture (DNA), ONAFa, IFRIZ-M, COFO	2026-2035	Les populations et acteurs locaux prennent possession du LFA (textes traduits, sessions d'information) ; Renforcement des capacités COFO ; L'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa) est opérationnel.
GRAND TOTAL		818.89	100%				

*(Taux de conversion OANDA – 15 mars 2026 : 1 USD = 574,6 CFA)

I.0. INTRODUCTION

I.1. Situation actuelle du secteur rizif

Au Mali, le riz est central pour la sécurité alimentaire et contribue de manière substantielle à la croissance économique nationale. La culture du riz concerne environ 21 % des exploitations familiales. Il possède un potentiel irrigable estimé à près de 2,2 millions d'hectares, dont seulement environ 25 % sont actuellement exploités dans tous les systèmes de production (contrôle total, submersion contrôlée, plaines, submersion libre et pluviale).

La production nationale de riz rizier a presque doublé au cours de la dernière décennie, passant de 1 950 805 tonnes en 2011 à 2 864 723 tonnes en 2022, avec des rendements moyens de 3,1 t/ha et un pic de plus de 3,1 millions de tonnes en 2019–2020 (EAC/CPS-SDR 2024). Cette croissance est davantage due à l'expansion de la superficie semée (en moyenne plus de 800 000 ha sur la période, contre moins de 700 000 ha au début des années 2010) qu'à l'amélioration des rendements, qui ont néanmoins légèrement augmenté, grâce aux subventions aux intrants, aux développements hydroagricoles et à la mécanisation.

Cependant, cette augmentation reste inférieure au potentiel : les rendements stagnent dans plusieurs zones, notamment dans certaines zones irriguées (par exemple, l'Office du Niger), où les niveaux atteints restent inférieurs au potentiel des variétés améliorées disponibles. De plus, la culture du riz ne concerne qu'environ 21 % des exploitations familiales, tandis que la demande intérieure continue de croître.

En termes de consommation, la demande de riz a augmenté d'environ 7,5 % par an depuis le milieu des années 1990, stimulée par une forte croissance démographique (environ 3,6 % par an), une urbanisation rapide et la propagation de la consommation de riz dans les zones rurales. La consommation moyenne de riz blanc a donc été d'environ 1,83 million de tonnes au cours de la dernière décennie (EAC/CPS-SDR, 2024).

Malgré l'augmentation de la production, le Mali reste un importateur structurel de riz. Sur la période 2013–2017, les importations de riz destinées à la consommation ont atteint 1 394 937 tonnes, soit une moyenne de 278 987 tonnes par an, pour une valeur moyenne de 44,1 milliards de francs CFA. Entre 2019 et 2021, les importations ont encore augmenté, avec un volume cumulé de 1 264 805 tonnes, soit une moyenne annuelle de 421 601 tonnes, reflétant la vulnérabilité persistante de la sécurité alimentaire nationale face aux marchés internationaux.

Le riz local est généralement apprécié pour sa qualité organoleptique (goût) mais souffre de faiblesses en termes de qualité physique (impuretés, taux de rupture) et de compétitivité des prix par rapport au riz importé, qui est plus homogène et souvent moins cher grâce aux avantages logistiques et aux politiques d'importation.

I.2. Énoncé du problème

Malgré des progrès significatifs, le secteur du riz malien fait face à plusieurs défis et contraintes majeurs qui entraînent :

- i. Un écart persistant entre potentiel et performance : près de 2,2 millions d'hectares sont aptes à l'irrigation, mais seulement un quart est développé ; Les rendements moyens restent inférieurs au potentiel agronomique, surtout dans les grandes zones irriguées.

- ii. Dépendance continue aux importations : les importations de riz restent élevées (de 300 000 à plus de 400 000 tonnes par an selon la période), ce qui affaiblit la souveraineté alimentaire et expose le pays à des chocs extérieurs (prix mondiaux, crises géopolitiques, logistique internationale).
- iii. Contraintes techniques et productives : mauvais contrôle de l'eau dans plusieurs systèmes, dégradation des sols, envasement du fleuve Niger, irrigation supplémentaire insuffisante, pression due aux maladies et aux ravageurs, adoption insuffisante de bonnes pratiques agricoles et innovations (SRI, EPP, SRP, etc.).
- iv. Un manque de mécanisation et d'équipements : malgré les progrès, le taux de mécanisation reste insuffisant, avec seulement environ la moitié des besoins couverts, ce qui limite la productivité du travail et la réduction des pertes post-récolte.
- v. Faiblesses dans le traitement et la qualité : capacités d'écorchement/mouture et de pré-bouillition encore limitées ou mal modernisées, qualité sanitaire et commerciale inégale, absence de normes et d'étiquettes pour différencier la qualité du riz local.
- vi. Un marketing mal structuré, dominé par le secteur informel, entrave la compétitivité du riz local : longues chaînes de commercialisation avec de nombreux intermédiaires, forte domination du riz importé dans les circuits modernes.
- vii. Accès difficile au financement pour tous les acteurs de la chaîne de valeur (taux élevés, garanties, insuffisance des produits financiers).

Un contexte de multiples risques : chocs climatiques récurrents, insécurité dans certains grands bassins rizicoles, crises sanitaires et sociopolitiques, qui perturbent la production, la collecte et la commercialisation.

Problème central : Malgré un fort potentiel de riz et des augmentations significatives de la production, plusieurs régions restent dépendantes des importations. Cette situation s'explique par le coût élevé de production, le coût du transport vers les zones de consommation et la commercialisation d'une partie du riz local répondant aux exigences de qualité des marchés d'exportation, et enfin, par la faible qualité d'une grande partie de cette production. Ainsi, le Mali est incapable de couvrir durablement sa demande nationale de riz local, ce qui entraîne une vulnérabilité accrue aux chocs externes et une exploitation insuffisante des opportunités d'emploi et de création de revenus le long de la chaîne de valeur du riz.

I.3. Politique nationale du riz

Le développement du secteur rizicole est inscrit dans plusieurs politiques nationales et documents stratégiques. Ce NRIAP est l'instrument de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement de la culture du riz, version 3 (NRDS III) 2027-2035. Elle est alignée sur les politiques nationales (Loi sur l'orientation agricole (LOA), Politique de développement agricole (ADP), CREDD) et les cadres régionaux (feuille de route régionale, CAADP).

De plus, la Vision 2063 du Mali « *Mali Kura jɛtaasira kab ɛn san 2063 ma ¹* » et la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD) (2024-2033), qui visaient à promouvoir un secteur agricole moderne et durable et compétitif, à développer une industrie intégrée, avec une économie compétitive et créatrice d'emplois, accordent une place d'honneur au secteur rizif.

I.4. Analyse des parties prenantes

¹ Voici le document « Mali Vision 2063 » en langue locale bambara

Le secteur rizif au Mali est dominé par de nombreux acteurs, regroupés en acteurs directs et indirects. Le secteur est structuré autour de l'Interprofessionnel du secteur rizif du Mali (IFRIZ-M), qui réunit des acteurs directs, notamment les producteurs (PNPR-M), les transformateurs (ANTR-M), les commerçants (ANACORIZ-M) et les transporteurs (FNTR). L'IFRIZ-M est un cadre de consultation entre les liaisons, la promotion d'accords interprofessionnels, la défense des intérêts du secteur vis-à-vis de l'État et des partenaires, ainsi que le soutien à la professionnalisation. L'intérêt de l'IFRIZ-M est la reconnaissance institutionnelle, la participation aux décisions de politique publique, le partage équitable de la valeur ajoutée et des mécanismes de financement interprofessionnels durables.

1.4.1. Acteurs principaux

1. Producteurs et leurs organisations

- **Acteurs** : fermes familiales, producteurs individuels, coopératives, organisations de terrain et plateformes régionales.
- **Organisation faîtière** : Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali (PNPR-M).
- **Rôle** : développement des terres de culture du riz (irrigation, basses terres, eaux de pluie), adoption d'itinéraires techniques et d'innovations, fourniture de riz aux unités de transformation et aux marchés.
- **Intérêts** : revenus stables, accès sécurisé aux terres, intrants, conseils agricoles, équipement, crédit adapté, productivité et résilience améliorées.

2. Transformateurs

- **Acteurs** : moulins industriels à riz (GMM, R2M, 3M, etc.), mini-moulins à riz, découcheurs, unités de pré-cuisson (principalement des femmes), transformateurs agroalimentaires (sous-produits à base de riz).
- **Organisation faîtière** : Association nationale des transformateurs de riz du Mali (ANTR-M).
- **Rôle** : transformation du riz en riz blanc, riz pré-bouilli et sous-produits ; amélioration de la qualité commerciale ; création de valeur ajoutée locale.
- **Avantages** : assurer l'approvisionnement en riz de qualité, la rentabilité des investissements, l'accès à l'énergie, les technologies modernes et le crédit.

3. Marchands et transporteurs

- **Acteurs** : collectionneurs, grossistes, semi-grossistes, détaillants, « bana-bana », sociétés d'importation, transporteurs.
- **Organisations** : Association nationale des commerçants de riz du Mali (ANACORIZ-M), Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR).
- **Rôle** : collecte, stockage, distribution de riz local et importé vers les marchés urbains et ruraux, fourniture aux marchés sous-régionaux.
- **Intérêts** : marges commerciales, réduction des risques et des coûts logistiques, accès au financement des campagnes et du marketing, stabilité des règles du jeu (fiscalité, importations).

1.4.2. Acteurs indirects

4. Structures étatiques et publiques

- **Acteurs** : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère des Transports, Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, etc.
- **Rôle** : élaboration et mise en œuvre de politiques (LOA, PDA, PNISA, NRDS), régulation des marchés, subventions aux intrants, développements hydro-agricoles, contrôle qualité, sécurité foncière, gestion des stocks de sécurité, coordination de l'aide publique.

- **Intérêts** : sécurité alimentaire et souveraineté, stabilité sociale, contribution du riz au PIB, contrôle des importations et des dépenses de change, cohérence des politiques sectorielles.

5. Instituts de recherche et d'enseignement et structures techniques

- **Acteurs** : IER, IPR/IFRA, Université de Ségou, DNA, DNGR, bureaux (ON, ORM, ORS, ODRS, OMB, OPIB, OHVN et ADRS), autres services de conseil agricole.
- **Rôle** : développement de variétés améliorées et de technologies adaptées, soutien et conseils, formation, diffusion de bonnes pratiques, suivi et évaluation ainsi que statistiques.
- **Centres d'intérêt** : financement durable de la recherche, transfert à grande échelle d'innovations, renforcement de la collaboration avec les organisations professionnelles.

6. Partenaires financiers et techniques

- **Acteurs** : banques commerciales, institutions de microfinance, FNAA, PTF bilatéraux et multilatéraux, ONG nationales et internationales, programmes et projets spécialisés.
- **Rôle** : financement de la production, des infrastructures, de la transformation et de la commercialisation ; soutien technique et institutionnel ; expérimentations pilotes ; renforcement des capacités.
- **Intérêts** : durabilité des projets financés, réduction des risques de crédit, impact sur une croissance inclusive, résilience et réduction de la pauvreté.

7. Autorités locales et société civile

- **Acteurs** : conseils régionaux et communautaires, organisations agricoles de base, associations de femmes et de jeunes, organisations de consommateurs.
- **Rôle** : développement foncier et sécurité, infrastructures locales (voies, marchés, commerces), médiation sociale, plaidoyer, contrôle citoyen.
- **Intérêts** : création d'emplois, sécurisation des moyens de subsistance, amélioration de l'approvisionnement alimentaire local, réduction des conflits fonciers et sociaux.

I.5. Justification de l'augmentation des investissements dans les chaînes de valeur du riz

Plusieurs arguments sont avancés en faveur d'une augmentation significative et durable des investissements dans les chaînes de valeur du riz :

I. Souveraineté alimentaire et stabilité macroéconomique

Le riz est la troisième céréale consommée au Mali et la première dans les centres urbains et les zones de production. Une part significative de la consommation est encore couverte par les importations, qui mobilisent des dizaines de milliards de francs CFA chaque année. Réduire ce déficit par des investissements ciblés réduirait la dépendance extérieure, stabiliserait les prix intérieurs et diminuerait la vulnérabilité aux chocs mondiaux.

II. Potentiel productif encore largement sous-exploité

Seulement environ 25 % du potentiel irrigable est actuellement exploité. Des investissements supplémentaires dans le développement, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures hydro-agricoles peuvent générer des gains de production très élevés, soutenus par une productivité accrue, avec un effet de levier significatif sur la sécurité alimentaire et les revenus agricoles. Sans investissements majeurs, les projections du NRDS III montrent que le pays pourrait connaître un déficit d'environ 459 000 tonnes de riz blanc en 2026, et plus d'un million de tonnes en 2030, si les tendances actuelles se poursuivent. Inversement, la mise en œuvre complète du NRDS permettrait d'atteindre l'autosuffisance et de générer un surplus commercialisable de 678 000 tonnes de riz blanc d'ici 2035.

III. Création de valeur ajoutée, d'emplois et de revenus

Les investissements dans la production, la transformation et le stockage/équipement/intrants (tracteurs à deux roues, intrants, moulins à riz, mini-moulins à riz, pré-cuissance) permettent de capter

plus de valeur au niveau national, d'améliorer la qualité du riz local et de développer de nouveaux marchés (riz pré-bouilli, produits transformés, niches de qualité). Cela se traduit par la création d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes (notamment dans le parboiling et le marketing).

IV. Contribution au climat et à la résilience socio-économique

La culture du riz, qui dépend fortement de l'eau, est exposée aux effets du changement climatique, mais peut aussi servir de levier pour la résilience grâce à la gestion de l'eau, à la diversification, à l'adoption de pratiques intelligentes face au climat, etc. Investir dans des technologies appropriées (SRI, gestion efficace de l'eau, variétés tolérantes, biopesticides, fertilisation organo-minérale) renforcera la résilience des ménages et réduira la dégradation des ressources naturelles.

V. Alignement avec les priorités nationales et régionales

L'augmentation des investissements dans le secteur rizicole est cohérente avec la LOA, la PDA, la PNISA, la politique régionale sur le riz (offensive régionale pour l'autosuffisance en riz), la CAADP et les ODD (lutte contre la faim, réduction de la pauvreté, croissance inclusive). NRDS III fournit un cadre politique clair pour guider ces investissements et maximiser leur impact.

I.6. Plan d'action

L'annexe 3 de ce document détaille les actions, les coûts, les modalités de mise en œuvre ainsi que le mécanisme de suivi et d'évaluation nécessaires pour effectuer les investissements nécessaires au développement du secteur rizif. Un total de quatre actions prioritaires sont identifiées : (i) augmenter la production de riz rizier à la lumière du changement climatique ; (ii) améliorer et moderniser les opérations de récolte et de post-récolte ; (iii) renforcer l'environnement institutionnel, le financement et les capacités des acteurs ; (iv) renforcer la sécurité foncière dans les zones productrices de riz.

2.0. Vision, But et Objectifs

2.1. Vision

La vision du NRIAP est d'assurer la souveraineté alimentaire du pays sur le riz et de faire de ce secteur l'un des moteurs de l'économie nationale d'ici 2035.

2.2. Buts et objectifs

L'objectif global est d'augmenter durablement la production de riz afin de répondre aux besoins nationaux et de satisfaire le marché régional, tout en garantissant un revenu décent aux acteurs.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter la production de riz, en tenant compte du changement climatique (contrôle de l'eau, intensification, modernisation, bonnes pratiques).
- Mécaniser et moderniser les opérations de récolte et de post-récolte (industrialisation, commercialisation, standardisation, mesures de soutien).
- Renforcer l'environnement institutionnel, le financement et les capacités des acteurs (financement, renforcement des capacités, recherche, organisation, gouvernance, conseils agricoles).
- Renforcer la sécurité foncière dans les zones de production de riz (appropriation de la loi sur les terres agricoles (LFA) par les acteurs du secteur rizifier ; Mise en service de l'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa))

2.3. Justification

Le problème central est que, malgré son potentiel agricole important, le Mali reste structurellement dépendant des importations de riz. Le principal défi n'est pas seulement la faible production, mais aussi une combinaison de coûts de production élevés, de mauvaise qualité post-récolte et de défis logistiques qui rendent le riz local moins compétitif que celui du riz importé. Investir massivement dans le riz est justifié par son potentiel de levier puissant pour l'ensemble de l'économie nationale. Le plan présente le riz non seulement comme une culture alimentaire, mais aussi comme un moteur de croissance. Le NRIAP n'est pas une initiative isolée, mais l'instrument opérationnel de la Stratégie nationale de développement du riz (NRDS III). Elle est fermement ancrée dans les priorités nationales et les engagements régionaux. Le plan se justifie par son approche globale. Il ne se concentre pas sur un problème isolé mais traite les goulets d'étranglement interconnectés le long de la chaîne de valeur : (i) Production (Action 1) ; Post-récolte (Action 2) ; Gouvernance et financement (Action 3) ; Tenure foncière (Action 4).

3.0. Plan d'action

Le noyau opérationnel du NRIAP est structuré autour de quatre actions prioritaires interconnectées, conçues pour relever les obstacles structurels identifiés dans le secteur du riz. Ces actions forment une stratégie cohérente qui inclut l'augmentation de la production et de la productivité au niveau de la ferme, l'amélioration du traitement post-récolte, le renforcement du cadre institutionnel et financier, et la garantie des droits fonciers pour les investissements à long terme. Chaque action est décomposée en sous-actions spécifiques et activités détaillées, avec budgets, délais et résultats attendus. Afin de fournir un aperçu de ces actions, y compris leurs activités, coûts, institutions responsables et résultats attendus, un tableau résumé détaillé est fourni à l'annexe I de ce document.

3.1. Action I : Augmenter durablement la production et la productivité

Cette action constitue la base physique et technique de la quête de souveraineté alimentaire du Mali. Elle vise à augmenter de manière significative et durable l'offre de riz rizier afin de répondre à la demande intérieure croissante et de réduire la dépendance aux importations. Pour y parvenir, l'action combine une approche d'extension des terres arables (via le développement hydro-agricole) et une approche d'intensification (par l'amélioration des rendements sur les terres existantes et nouvelles). Cette action est structurée autour de trois sous-actions interdépendantes, à savoir

- (i) développement et réhabilitation des zones de production irriguée de riz,
- (ii) Intensification de la production : (Production de graines ; l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires ; bonnes pratiques agricoles et durables), et
- (iii) Mécanisation des systèmes de production du riz. Son coût total s'élève à 806 597 772 217 francs CFA (98,5 % du budget total du NRIAP).

3.1.1. Développement et réhabilitation des zones de production de riz irrigué

Cette sous-action se concentre sur le développement du capital physique de la culture du riz. Il vise à étendre les zones sous « contrôle total de l'eau » (irrigation par gravité ou pompage), qui offrent le plus grand potentiel de productivité et de stabilité, tout en réhabilitant les infrastructures vieillissantes pour en restaurer l'efficacité. Son objectif est de sécuriser la production contre les risques climatiques et de créer les conditions pour une agriculture intensive et à haut rendement en fournissant aux zones de production des infrastructures hydro-agricoles efficaces et en modernisant les réseaux existants. Elle vise (i) à développer 59 310 hectares en matière totale de contrôle de l'eau ; (ii) réhabiliter 840 kilomètres de canaux d'irrigation et d'ouvrages associés afin d'améliorer l'efficacité de la distribution de l'eau, de réduire les pertes et d'étendre les zones desservies sur les périmètres existants ; et (iii) former 1 500 personnes à l'entretien des équipements d'irrigation afin de renforcer la capacité de gestion de l'eau. Son coût total est estimé à 716 154 700 000 francs CFA (88,78 % du coût total de l'action I). Cette action représente plus de 98 % des investissements du NRIAP car elle constitue la base physique et technique fondamentale de la quête de souveraineté du riz par le Mali, nécessitant des investissements massifs et significatifs dans les infrastructures d'irrigation (contrôle total de l'eau) pour garantir la production face à la variabilité climatique, libérer le potentiel de rendement et remédier au problème fondamental de la sous-exploitation des terres irrigables.

3.1.2. Intensification de la production par la formation des parties prenantes, la popularisation de bonnes pratiques agricoles et durables et de semences certifiées, ainsi que l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires

Cette sous-action s'attaque aux goulets d'étranglement techniques et agronomiques qui limitent les rendements. Elle repose sur trois piliers complémentaires (production de semences de qualité ; meilleur accès physique aux engrais et produits phytosanitaires ; et bonnes pratiques agricoles et durables) afin de fournir aux producteurs les moyens et les connaissances nécessaires à une agriculture plus efficace et respectueuse de l'environnement. Son objectif est d'améliorer la productivité et la durabilité de la culture du riz dans toutes les zones (développées et non développées) en optimisant l'utilisation des intrants et en diffusant les innovations techniques et les meilleures pratiques. Elle vise tous les bassins de production (Kita, Baguinéda, Sélingué, Sikasso, Niono, Mopti, Tombouctou, Gao). Son coût total est estimé à 49 816 759 253 francs CFA (soit 6,18 % du coût total de l'action I).

3.1.3. Mécanisation des systèmes de production de riz

Face au faible taux d'équipements agricoles (estimé à 51 % en 2019) et à la baisse de la main-d'œuvre, cette sous-action vise à améliorer la productivité et la compétitivité de la culture du riz grâce à une mécanisation appropriée et durable. Son objectif est de moderniser les rizières en facilitant l'accès à des équipements agricoles adaptés, de la préparation du sol à la récolte, afin d'améliorer la productivité et de réduire la pénibilité du travail. Cette approche ne se limite pas à l'acquisition d'équipements, mais inclut également le développement de la fabrication locale, des importations facilitées et, surtout, la mise en œuvre d'un système de maintenance et de service après-vente (SAV) pour prolonger la durée de vie des machines. Elle couvre les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, etc. Son coût total est estimé à 1 190 800 000 francs CFA (soit 0,15 % du coût total de l'action I).

3.2. Action 2 : Mécanisation et modernisation des opérations de récolte et post-récolte

L'objectif principal de cette action est d'améliorer significativement la quantité et la qualité du riz transformé (blanc et précuisiné) afin qu'il réponde aux critères des consommateurs et puisse concurrencer le riz importé. L'objectif est qu'au moins la moitié de la production nationale soit traitée selon des méthodes et normes modernes. Son coût total est estimé à 9 162 300 000,00 FCFA (soit 1,12 % du coût total du NRIAP) sur la période 2026-2035.

3.3. Action 3 : Renforcer l'environnement institutionnel, le financement et les capacités des acteurs

Amélioration de la gouvernance et du financement dans le secteur rizicole (contrats pour d'autres intrants)

Cette action vise à répondre aux défis structurels du secteur rizif malien en termes d'organisation, de coordination et d'accès aux ressources financières. Son objectif est d'améliorer l'autonomisation des acteurs de la chaîne de valeur du riz (CVR) et de rendre la culture du riz plus attractive. Son coût total est estimé à 2 476 950 000,00 francs CFA (soit 0,3 % du coût total du NRIAP) pour la période 2026-2035. Pour y parvenir, l'action se concentre sur deux principaux leviers, qui constituent ses deux sous-actions : l'autonomisation financière du secteur et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

3.3.1. Sous-action 1 : Renforcer l'autonomie du secteur rizifier

Cette sous-action vise à résoudre le problème crucial du financement en créant un écosystème financier durable et inclusif, propre au secteur rizif. Elle repose sur l'observation que l'accès au crédit est très limité (seulement 32,7 % pour les intrants et 6,3 % pour l'investissement) et que les relations entre acteurs sont insuffisantes. Son coût total est estimé à 579 000 000 de francs CFA (23,38 % du coût total de l'action 3)

3.3.2. Sous-action 2 : Améliorer les capacités des acteurs du secteur rizif

Cette sous-action est consacrée au renforcement du « capital humain et institutionnel » du secteur. Elle vise à professionnaliser les acteurs et à fournir au secteur une structure de direction efficace pour une meilleure gouvernance. Elle représente une part importante du budget de l'Action I 780 000 000 FCFA (soit 71,88 % du coût total de l'Action 3).

3.4. Action 4 : Renforcement de la sécurité foncière dans les zones riziculières

Cette action vise à lever un obstacle majeur au développement de la culture du riz au Mali : l'insécurité de la tenure foncière. En effet, malgré l'adoption de la Loi sur les terres agricoles (LFA) en 2017, sa mise en œuvre reste limitée, décourageant l'investissement et affaiblissant les producteurs, en particulier dans les grands bassins rizicoles. Son objectif est d'assurer un accès équitable et sécurisé aux terres développées pour toutes les parties prenantes (hommes, femmes, investisseurs) en promouvant une bonne gouvernance foncière. À cette fin, l'action vise à populariser la LFA et à établir des institutions responsables de son application. Son coût total est estimé à 652575000 FCFA (soit 0,08 % du budget total du NRIAP)

3.4.1. Sous-action 1 : Appropriation de la Loi sur les terres agricoles (LFA) par les acteurs du secteur rizif

L'objectif de cette sous-action est de renforcer la connaissance et l'appropriation des textes régissant les terres agricoles par tous les acteurs du secteur rizif (producteurs, autorités coutumières, services techniques, etc.). Il vise à populariser la LFA et à renforcer les capacités des COFOs par la formation. Son coût total est estimé à 474 500 000 francs CFA (72,71 % du coût total de l'action 4).

3.4.2. Sous-action 2 : Mise en service de l'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa)

L'objectif de cette sous-action est de mettre en œuvre efficacement l'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa), créé par décret en 2018, afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle de surveillance, d'évaluation et de mise à profit des données sur les terres agricoles. Il vise à contribuer au fonctionnement quotidien de l'ONAFa, à organiser des ateliers nationaux annuels pour informer les parties prenantes du secteur rizicole sur les rôles et responsabilités de l'ONAFa, et à organiser un forum annuel (5 forums) pour faire le point sur la gestion des terres dans les bassins rizicoles, conformément aux dispositions de la LFA. Son coût total est estimé à 147 000 000 de francs CFA (soit 22,52 % du coût total de l'action 4).

Tableau 2: Résumé du plan d'action

Zone d'investissement (actions)	Activités proposées	Actions proposées	Résultats / Effets attendus
Action 1 : Augmenter la production et la productivité	I.1 Développement et réhabilitation	I.1.1. Développer 59 310 ha avec un contrôle total de l'eau I.1.2. Réhabiliter 840 km de canaux d'irrigation. I.1.3. Formuler et adopter un code d'investissement agricole	- 59 310 ha développés avec un contrôle total de l'eau ; - 840 km de canaux réhabilités.
	I.2 Intensification de la production : (Production de semences ; l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires ; Pratiques intensives et durables)	I.2.1 Renforcer la capacité de production et de multiplication des graines (pré-base, base, R1, R2, etc.) et la recherche pour la production locale d'hybrides. I.2.2 Renforcer le contrôle qualité des semences produites et commercialisées (formation, logistique, laboratoires). I.2.3 Organiser des sessions de formation pour les producteurs sur les techniques de production des composts, des engrais liquides et des produits de traitement alternatifs. I.2.4 Poursuivre et optimiser la subvention des engrais (via une étude de caractérisation des bénéficiaires). I.2.5 Promouvoir la création d'unités industrielles pour la production d'engrais minéraux et organiques dans les zones de production. I.2.6 Promouvoir de bonnes pratiques agricoles durables (SRI, IPPM, etc.) et les normes de production durable (SRP, SPG biologique local) dans tous les bassins de production	- Renforcement des capacités de production de semences (production locale d'hybrides, amélioration du contrôle qualité). - L'accès à des intrants de meilleure qualité (engrais, produits phytosanitaires) pour les producteurs grâce à un système de subventions optimisé, une production facilitée de crédit et d'engrais locaux. - Application de bonnes pratiques agricoles durables : adoption de SRI, gestion intégrée des ravageurs et techniques de compostage. - Normes de production durable (SRP, SPG biologique local) promues et adoptées dans les bassins de production.
	I.3 Mécanisation de la production de riz	I.3.1. Création d'un fonds de garantie pour l'acquisition d'équipements. I.3.2. Soutenir les unités locales de fabrication d'équipements agricoles. I.3.4. Créer un cadre pour réglementer le service après-vente (SAV). I.3.4. Renforcer les capacités des ateliers locaux de maintenance.	La mécanisation agricole a été promue via un fonds de garantie et un cadre de services créé Des recherches renforcées par la formation de cadres spécialisés.
Action 2 : Mécanisation et modernisation des opérations de récolte et de post-récolte	2.1 Réduction des pertes	2.1.1. Former 5 000 acteurs aux bonnes pratiques et 3 000 à l'utilisation des équipements. 2.1.2. Acquérir des équipements modernes de récolte et de post-récolte.	Réduction des pertes post-récolte et contrôle des équipements par les parties prenantes.
	2.2 Amélioration du traitement (y compris le pré-bouilli), stockage et commercialisation	2.2.1. Soutenir la création de 20 mini-rizeries et 4 usines. 2.2.2. Former 5 000 femmes aux bonnes pratiques de pré-cuisson 2.2.3. Construire 10 centres pilotes de transformation du riz pré-bouilli. 2.2.4. Mettre les unités existantes aux normes et former les promoteurs en gestion.	Amélioration de la qualité et de la quantité du riz transformé (par exemple 4 mini-moulins à riz, 5000 femmes formées à la précuisson) ;

	2.3 Stockage amélioré	2.3.1. Renforcement de l'infrastructure de stockage. 2.3.2. Former 1 950 gestionnaires à la gestion des stocks.	Capacités de stockage renforcées ;
	2.4 Commercialisation	2.4.1. Créer et promouvoir 10 marques commerciales. 2.4.2. Organiser des réunions de réseautage (forums).	Amélioration de l'accès au marché et de la compétitivité du riz local.
Action 3 : Renforcer l'environnement institutionnel, le financement et les capacités des acteurs	3.1 Mise en place de mécanismes de financement, développement des relations d'affaires.	3.1.1. Établir un mécanisme de contribution interprofessionnelle. 3.1.2. Établir un fonds de garantie et des produits d'assurance agricole. 3.1.3. Organisez des formations en éducation financière. 3.1.4. Mettre en œuvre 4 modèles économiques (Cluster, PPP). 3.1.5. Organisez deux forums et réunions pour faciliter les relations commerciales.	Mécanisme de financement (fonds de garantie, assurance) et contribution opérationnelle ; Développement de relations commerciales (PPP, Clusters).
	3.2 Coordination du secteur et renforcement des capacités	3.2.1. Établir une structure de coordination pour le secteur au sein du ministère. 3.2.2. Renforcer les capacités techniques et managériales de l'association interprofessionnelle (IFRIZ-M). 3.2.3. Renforcer les équipements de recherche et les capacités des agents de vulgarisation.	Une structure de coordination du secteur a été créée ; Les capacités des acteurs (recherche, extension, interprofession) se sont renforcées.
Action 4 : Renforcement de la sécurité foncière dans les zones rizicoles	4.1 Popularisation du droit des terres agricoles (LFA)	4.1.1. Traduire et éditer les textes de la LFA dans les langues nationales. 4.1.2. Organiser 20 sessions d'information et de sensibilisation. 4.1.3. Former les membres des Commissions foncières (COFO) à travers 20 sessions.	Les populations locales et les acteurs prennent possession du LFA (textes traduits, sessions d'information)
	4.2 Renforcement des capacités des Commissions foncières (COFO) et mise en service de l'ONAFa.	4.2.1. Contribuer au fonctionnement de l'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa). 4.2.2. Organiser des ateliers nationaux et un forum annuel sur la gestion des terres. 4.2.3. Surveillez la mise en œuvre du LFA.	Renforcement des capacités COFO ; L'Observatoire national des terres agricoles (ONAFa) est opérationnel.

4.0. Modalités de mise en œuvre

Cette section détaille le cadre opérationnel de la Stratégie nationale pour le développement de la culture du riz (NRDS III) pour la période 2026-2035. Elle constitue la feuille de route pour la mise en œuvre des investissements identifiés, clarifiant les rôles et responsabilités de chaque acteur prenant, la séquence des activités, ainsi que les mécanismes de coordination, de suivi et de communication. L'objectif est de garantir une exécution efficace, responsable et coordonnée, capable de relever les défis du secteur et de réaliser la vision de la souveraineté alimentaire.

4.1. Mise en œuvre des priorités d'investissement

L'objectif de ce plan de mise en œuvre est de traduire les axes stratégiques du NRDS III en actions concrètes et coordonnées. Elle vise à mettre en pratique les priorités d'investissement en garantissant :

- Alignement avec les cadres nationaux existants (tels que PNISA, LOA et CREDD) pour une synergie d'action.
- La responsabilité des acteurs, en définissant clairement qui fait quoi.
- Coordination entre l'État, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers (PTF) et la profession agricole.
- La faisabilité en séquençant les interventions dans le temps (court, moyen et long terme) et en identifiant les investissements matures.

L'opérationnalisation repose sur quatre piliers :

1. Planification séquentielle et prioritaire :

- Les investissements sont classés en actions à court, moyen et long terme (par exemple, périmètres irrigués, transformation, financement, innovation).
- Les interventions urgentes (par exemple réhabilitation, semences, mécanisation, qualité du riz) sont prioritaires.

2. Mobilisation coordonnée des financements :

- Combinaison de financement public (étatiques, autorités locales), privé (moulins à riz, coopératives) et TFP (FBAD, FIDA, BS-B, UE, FAO).
- Activation des fenêtres FNAA pour soutenir la production, le traitement et la gestion des risques.

3. Renforcer les services de soutien :

- Conseil agricole (SNCA), recherche (IER), agences d'irrigation (ON, ORM, ORS), structures de formation et innovation agricole.

4. Suivi et évaluation basés sur les résultats :

- Utilisation du cadre de performance (KPI) développé pour suivre les effets sur la productivité, les revenus, l'investissement et la compétitivité.

4.2. Mécanismes de coordination

La coordination entre les parties prenantes est essentielle pour éviter la dispersion des efforts et maximiser l'impact des investissements. Le système repose sur les institutions suivantes :

4.2.1. Institution principale de coordination

- I. Le Ministère de l'Agriculture (via l'ADN) est l'autorité de supervision de la stratégie, il veille à :
 - Gestion globale du plan d'action
 - Suivi et évaluation consolidés
 - Coordination avec les bureaux du riz et les interbranches
 - Gestion des investissements publics

2. Organes de gouvernance du NRDS III

- **Comité directeur national** : Organe décisionnel présidé par le ministre de l'Agriculture, il valide les programmes annuels, examine les rapports d'évaluation et fournit des orientations stratégiques. Il se réunit deux fois par an.
- **Comité technique national de coordination et de suivi** : Organe opérationnel composé de l'ADNA, de l'IER et de l'IFRIZ-M, il assure la coordination quotidienne, le suivi de la mise en œuvre et prépare les décisions pour le Comité de pilotage.

4.2.2. Soutien aux organisations et mise en œuvre

Tableau 3: Soutenir et mettre en œuvre les organisations

Institution	Mandat principal
Départements techniques (ADN, DNGR, DNP, etc.)	Responsable de la mise en œuvre des activités relevant de son mandat (extension, ingénierie rurale, soutien consultatif, etc.).
Instituts de recherche (IER)	Apporte l'innovation technologique (variétés, bonnes pratiques de production et de transformation) et assure la production de graines pré-basiques et basiques.
CRS-Rice	Renforcement des capacités (formation, développement de formations didactiques, réseautage des interprofessions du riz dans la sous-région, visites d'échange des parties prenantes du secteur rizif)
Conseils de riz (ON, ORM, OR, ODRS)	Ils gèrent les développements hydro-agricoles, supervisent les producteurs et les coordonnent à leur niveau.

4.2.3. Partenaires dans le secteur

- Interprofession du secteur rizif (IFRIZ-M) et de ses collègues (PNPR-M, ANTR-M, ANACORIZ-M, FNTR), Chambres d'agriculture et organisations de producteurs, ainsi que plateformes de riz : assurer la représentation des acteurs directs, la consultation verticale, la mise en œuvre d'accords interprofessionnels et contribuer à l'autofinancement du secteur.
- Secteur privé (moulins industriels à riz et mini-moulins à riz, importateurs/exportateurs, parboilers, fournisseurs d'intrants, d'équipements, de services numériques, etc.) et partenaires techniques et financiers (BAD, Banque mondiale, FIDA, FAO, UE, PAM, JICA, LuxDev, Coopération bilatérale, ONG, etc.) : Participer au financement et à la mise en œuvre des investissements (PPP) et aligner leurs interventions sur les priorités du NRDS III.
- Gouvernements locaux et organisations de producteurs : Assurer la mise en œuvre au niveau décentralisé, l'ancrage territorial des actions et le retour d'information sur le terrain.

4.3 Coordination avec le secteur privé et les partenaires de développement

Le succès du NRDS III dépend d'un partenariat actif avec des acteurs non étatiques. : L'État favorisera un cadre d'incitation par le biais de la loi PPP pour attirer des investissements dans des segments clés : développements hydro-agricoles, construction d'usines de transformation modernes et établissement d'unités de production d'intrants (engrais, emballages). La signature d'accords-cadres et le développement de modèles économiques inclusifs (agriculture sous contrat) entre acteurs non étatiques seront activement encouragés.

4.3.1. Rôle du secteur privé

Le secteur privé joue un rôle clé dans l'opérationnalisation, pour :

- Production,
- Transformation (moulins industriels à riz, mini-moulins à riz),
- Marketing et logistique,
- L'approvisionnement en intrants et équipements,
- Investissements à long terme (PPA en périmètre, unités de transformation).

Un cadre formel de partenariat public-privé (PPP) sera établi pour :

- Le cofinancement des systèmes irrigués et des infrastructures post-récolte,
- Développer des contrats d'achat garantis,
- Stimuler l'investissement national dans ce secteur.

4.3.2. Rôle des partenaires techniques et financiers

Les TFP prennent en charge :

- Infrastructures (AFDB, BB, UE),
- Productivité et innovation (FAO, FIDA, JICA),
- Financement agricole (FNAA, IFC, AFD),
- Résilience climatique et statistiques (PAM, GIZ).

La coordination sera assurée dans le cadre des revues sectorielles de PNISA. Une table ronde de donateurs sera organisée pour présenter le plan d'investissement du NRDS III et mobiliser des financements. Les interventions TFP seront alignées sur les axes de la stratégie afin d'assurer la complémentarité et d'éviter la duplication.

4.4 Calendrier et étapes de mise en œuvre

La mise en œuvre du NRDS III est prévue en deux phases, avec des interventions prioritaires qui devront être accélérées à court terme.

Phase I (Courte durée : 2026-2028) : Consolidation et accélération.

Priorités : Consolider les réalisations du NRDS II. Mettre l'accent sur la sécurité de la tenure foncière (popularisation de la LFA), l'amélioration de la gestion de l'eau (réhabilitation d'urgence, formation), la popularisation massive des bonnes pratiques (SRI, compostage) et la modernisation des unités de traitement existantes. Lancement d'études pour les investissements majeurs.

Phase II (moyen et long terme : 2029-2033) : croissance et maturation.

Priorités : Accélération des investissements structurés : nouvelles installations hydro-agricoles (59 130 ha), construction de nouvelles unités de transformation (4 usines, 20 mini-rizeries) via PPP, développement d'infrastructures de stockage et de routes rurales. Augmentation de l'échelle des étiquettes de qualité et développement des marchés d'exportation.

Tableau 4: Résumé de la mise en œuvre

Zone d'investissement	Activités clés	Agence principale	Partenaires de soutien	Dates de début et de fin	Statut
Action I : Augmentation de la production et de la productivité	1. Développement et intensification : Développer 59 130 ha de contrôle total de l'eau (OMB, ADRS). Réhabiliter 840 km de canaux.	Ministère de l'Agriculture (DNA, DNGR, Bureaux du riz), IER (pour les semences) ; OPV (pour le contrôle phytosanitaire)	TFP : JICA, Banque mondiale, BAD, FAO. Secteur privé (fournisseurs, industriels), institutions financières (FNAA) IFRIZ-M/PNPR-M	2026 - 2035	À financer / À mettre en œuvre
	2 Intensification de la production : Production de semences : Renforcement des capacités de l'ERC et des producteurs de semences. Renforcer le contrôle de la qualité des semences (formation et équipements de laboratoire). Organisez des journées portes ouvertes sur de nouvelles variétés. Accès aux engrais et aux produits phytosanitaires : Facilitez l'accès à 663 986 t d'engrais minéraux, 1 339 875 t d'engrais organiques et 531 189 L d'engrais liquides. Renforcement des capacités des producteurs à la production de compost/engrais liquides ainsi qu'à l'utilisation et à la fabrication de produits phytosanitaires alternatifs (20 sessions) Bonnes pratiques agricoles durables : Promouvoir les SRI, IPPM et les normes de production durable (SRP, SPG biologique local) dans tous les systèmes de production à travers des sessions de formation.		Secteur privé : Coopératives, unités de fabrication, fournisseurs d'intrants Secteur privé : coopératives de producteurs de semences, fournisseurs d'intrants, industries de fabrication d'engrais. Institutions : IFRIZ-M (PNPR-M), FNAA (pour le financement). Recherche et contrôle : IER, ADN (laboratoire de semences), OPV (pour le contrôle phytosanitaire) CRS-Rice : Renforcement des capacités (formation, développement de formations didactiques, réseautage des interprofessions du riz dans la sous-région, visites		

			d'échange des parties prenantes du secteur rizif, introduction et échange de matières végétales et d'équipements)		
	3. Mécanisation : Établir un fonds de garantie pour l'équipement. Soutenez les unités de production locales et créez un cadre pour le service après-vente.		Institutions : IFRIZ-M, FNAA		
Action 2 : Mécanisation et modernisation des opérations de récolte et post-récolte	1. Réduction des pertes : former 5 000 acteurs aux bonnes pratiques. Procurez-vous du matériel de récolte moderne.	Département de l'Agriculture (DNA, DNGR), Département de l'Industrie	TFP : Banque mondiale, FIDA, coopération bilatérale	2026 - 2035	À financer / À mettre en œuvre
	2. Transformation (pré-ébouillison) : Soutenir la création de 20 mini-rizeries et 4 usines. Formez 5 000 femmes à la préparation de qualité de la cuisson. Construisez 10 centres pilotes.		Secteur privé : Rizeries (ANTR-M), Groupes de femmes, transporteurs (FNTR)		
	3. Stockage : Renforcer les infrastructures et former à la gestion des stocks (1 950 personnes).		Profession : Chambre d'agriculture, IFRIZ-M		
	4. Marketing : Créer et promouvoir 10 étiquettes « Mali Rice ». Organisez des forums de réseautage.				
Action 3 : Renforcer la gouvernance, le financement et les capacités	1. Autonomisation financière : Établir un mécanisme de contribution interprofessionnelle, un fonds de garantie et des produits d'assurance agricole (via la FNAA).	Ministère de l'Agriculture (DNA, CPS), Ministère des Finances (pour le financement)	PTF : Banque mondiale, FIDA, FAO, UE	2026 - 2035	À financer / À mettre en œuvre
	2. Renforcement institutionnel : Créer une structure de coordination pour le secteur au sein du ministère. Renforcer les capacités de l'association interprofessionnelle (IFRIZ-M) et des agents d'extension.		Profession : IFRIZ-M (PNPR-M, ANTR-M, ANACORIZ-M), APCAM		

	3. Recherche : Fournir à l'ERC des infrastructures et équipements modernes (laboratoires, stations) et financer la formation des managers (Doctorats).		Institutions : IER, FNAA		
Action 4 : Renforcement de la sécurité foncière	1. Popularisation du droit foncier agricole (LFA) : Traduire et éditer des textes dans les langues nationales. Organisez 20 sessions d'information.	Ministère de l'Agriculture (DNA), ONAFA	TFP : coopération bilatérale (par exemple LuxDev), agences foncières	2026 - 2035	À financer / À mettre en œuvre
	2. Renforcement des commissions foncières (COFO) : Former les membres du COFO dans les zones rizocultures à travers 20 sessions.		Acteurs locaux : autorités locales, COFO, autorités coutumières		
	3. Mise en service de l'ONAFA : Assurer le fonctionnement de l'Observatoire national des terres agricoles et organiser des forums annuels de suivi.		Profession : IFRIZ-M		

4.5. Capacité et besoins en soutien

La mise en œuvre effective du NRDS III nécessite un renforcement substantiel des capacités à tous les niveaux :

- Renforcement des capacités des acteurs du secteur : formation de 5 000 producteurs aux bonnes pratiques post-récolte, 5 000 femmes aux techniques modernes de pré-bouillonnage, et 5 000 commerçants en gestion et marketing.
- Renforcement des capacités des organisations faîtières (IFRIZ-M : soutien à la structuration, formation des organismes en gestion technique et financière, et soutien à la mise en place d'un mécanisme de contribution interprofessionnelle pour l'autofinancement.
- Renforcement des capacités de recherche et de supervision : financement de 20 chercheurs de haut niveau (doctorats, masters), fourniture d'équipements modernes pour le CRE (laboratoires, stations météorologiques, équipements agricoles) et formation d'agents d'extension aux technologies éprouvées.

4.6. Stratégie de mobilisation des ressources

Le coût total du NRIAP est estimé à 8 994 milliards de francs CFA. La stratégie de mobilisation des ressources est diversifiée et repose sur une approche de responsabilité partagée :

- Sources internes (30 %) :
 - État du Mali (25 %) : Grâce à ses allocations budgétaires nationales (BSI, FNAA) et à ses projets/programmes nationaux.
 - Autorités locales (3 %) : Intégration des actions NRDS III dans leur PDSEC.
 - Profession agricole (2 %) : Contribution par la mise en œuvre de contributions interprofessionnelles gérées par l'IFRIZ-M.
- Sources externes (70 %) :
 - Partenaires techniques et financiers (55 %) : Mobilisation lors de la table ronde et alignement de leurs programmes de coopération bilatérale et multilatérale.
 - Secteur privé (15 %) : Investissement direct dans des liens clés (traitement, développement, services) via les PPP et les modèles de crédit bancaire.

Mécanismes de financement innovants : Exploration de mécanismes de financement mixte pour attirer des investisseurs privés vers des projets à fort impact et mise en service du fonds de garantie FNAA pour garantir des prêts bancaires.

4.7. Plan de communication

L'objectif final du Plan de communication pour le développement de la culture du riz au Mali (PNCD) est de permettre aux populations rurales de mieux contrôler leur environnement, en particulier l'offre et la demande de produits riziziers (graines, riz, riz blanc, riz pré-bouilli, etc.). Pour atteindre cet objectif, le plan doit spécifiquement : (i) établir un dialogue authentique et permanent entre les différents acteurs du développement et (ii) soutenir des initiatives afin de poser les bases d'une gestion concertée nécessaire.

Cibles : parties prenantes du secteur (producteurs, transformateurs, traders), décideurs politiques, PTF, et le grand public.

Outils et canaux :

- **Médias de masse** : Utilisation des radios communautaires et nationales pour diffuser des programmes sur les bonnes pratiques et l'avancement de la stratégie.
- **Outils numériques** : exploitation des plateformes agricoles numériques (Sènèkèla, SymaGri) et des réseaux sociaux pour partager l'information en temps réel.

- **Événements physiques** : Organisation de journées portes ouvertes dans des stations de recherche, forums (échanges de semences, échanges de céréales, foires agricoles), journées des agriculteurs et la Journée nationale du riz pour promouvoir le riz local et ses étiquettes.
- **Publications** : diffusion de bulletins d'information, rapports d'avancement et publicités sur l'importance de la qualité et de l'emballage.

5.0 Stratégie de financement

La mise en œuvre ambitieuse de la Stratégie nationale pour le développement de la culture du riz (NRDS III) d'ici 2026-2035 nécessite la mobilisation de ressources financières substantielles et diversifiées. Ce chapitre détaille le coût estimé de la stratégie, identifie les sources potentielles de financement (secteurs public et privé, partenaires de développement), analyse les éventuelles lacunes de financement et décrit les mécanismes de gestion des fonds afin d'assurer transparence, efficacité et confiance entre tous les acteurs impliqués.

5.1 Estimations des coûts du plan d'investissement

Le coût total du NRIAP pour la période 2026-2035 est estimé à 818,89 milliards de francs CFA, soit 1,425 million de dollars US. Ce montant représente l'investissement nécessaire pour mettre en œuvre les actions prioritaires du NRDS. Le tableau ci-dessous montre la répartition de ce coût par zone prioritaire.

Tableau 5: Résumé des coûts par zone prioritaire

Action stratégique	Budget estimé (milliards de CFA)	Estimation (milliards USD) ²	Part du total	Horizon de mise en œuvre
Action 1 : Augmentation de la production et de la productivité	806.6	1.403	98.5%	2026-2035
Action 2 : Mécanisation et modernisation des opérations de récolte et post-récolte	9.16	0.0159	1.12%	2026-2035
Action 3 : Renforcer l'environnement institutionnel, le financement et les capacités des acteurs	2.47	0.00431	0.3%	2026-2035
Action 4 : Renforcement de la sécurité foncière dans les zones rizicoles	0.65	0.00135	0,08%	2026-2035
TOTAL	818.9	1.425	100%	2026-2035

5.2 Sources de financement : budget public, secteur privé et donateurs

² Convertisseur OANDA 15 mars 2026 : 1 USD = 574,5 CFA

La stratégie de mobilisation des ressources repose sur un large partenariat, visant à combiner les forces et les avantages comparatifs de chaque type de financeur. La contribution estimée de chaque source est présentée dans le graphique ci-dessous.

5.2.1. Distribution prévue des sources de financement du NRDS III

Suite à la distribution prévue des sources de financement NRDS III, le budget estimé pour PRIAN peut être distribué comme suit :

- i. Partenaires techniques et financiers (PTF) : 55 % (450,57 milliards de francs CFA) ou 750,96 millions de dollars américains
- ii. État du Mali : 25 % (204,8 milliards de francs CFA) ou 341,3 millions de dollars américains
- iii. Secteur privé : 15 % (122,8 milliards de francs CFA) ou 204,8 millions de dollars US
- iv. Autorités locales : 3 % (24,6 milliards de francs CFA) ou 40,9 millions de dollars américains
- v. Secteur agricole : 2 % (16,3 milliards de francs CFA) ou 27,3 millions de dollars américains

5.2.2. Description des sources de financement

Financement du secteur public (autorités étatiques et locales)

- i. **Allocations budgétaires nationales** : L'État, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, engage 25 % du budget total. Ces ressources seront incluses dans les lois sur les finances annuelles et dans les Documents de Programmation des Dépenses Multiannuelles (DPPD). Ils financeront des missions souveraines, des subventions (pour les intrants et la mécanisation via la FNAA), d'importants développements hydro-agricoles et la mise en œuvre de la Loi sur les terres agricoles (LFA).
- ii. **Autorités locales** : Leur contribution de 3 % sera effectuée par l'inclusion des actions du NRDS III dans leurs Plans de Développement Économique, Social et Culturel (PDSEC). Ils financeront les infrastructures locales (routes rurales, entrepôts) et soutiendront les Commissions foncières (COFO).

Partenaires techniques et financiers (PTF)

Une table ronde de donateurs sera organisée pour présenter la stratégie et ses projets rentables. La contribution attendue des PTF (bilatérales et multilatérales) est de 55 %. Les partenaires identifiés incluent la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), FAO, JICA, FD, l'Union européenne, la coopération allemande (GIZ), CARD et AFRICARICE. Le financement prendra la forme de subventions, de prêts concessionnaires et d'assistance technique pour la recherche (IER), de conseils agricoles et de renforcement des capacités institutionnelles.

Investissement du secteur privé

L'objectif est d'attirer un financement du secteur privé pour 15 % du financement total, via des partenariats public-privé (PPP). L'État créera un environnement favorable (code de l'investissement, exonérations fiscales, facilitation de l'accès aux terres) pour encourager l'investissement dans des domaines clés :

- Développement hydro-agricole et développement de nouvelles terres.
- Construction et gestion des infrastructures modernes : 4 usines de transformation, 4 mini-moulins à riz, unité de fabrication d'emballages.
- Production locale d'intrants (engrais biologiques et minéraux).

5.2.3. Mécanismes de financement innovants et mixtes :

- **Financement mixte** : Une combinaison de subventions publiques/PTF avec des investissements commerciaux privés pour financer des projets à fort impact social mais à plus longue rentabilité (par exemple, PPA pour la construction de routes rurales ou de centres de stockage).
- **Fonds de garantie** : La fenêtre 3 du FNAA (fonds de garantie) sera pleinement opérationnelle pour garantir les prêts bancaires accordés aux acteurs du secteur (producteurs, transformateurs, traders) et réduire le risque perçu par les institutions financières.
- **Produits d'assurance agricole : Développement** et mise à l'échelle de produits d'assurance indiciels pour couvrir les producteurs contre les risques climatiques (sécheresse, inondations), réduisant ainsi leur vulnérabilité et améliorant leur solvabilité.
- **Obligations agricoles ou vertes** : Explorer ces types d'instruments pour financer des investissements durables à grande échelle.
- **Investissement de la diaspora** : Mise en place de mécanismes pour canaliser les économies de la diaspora malienne vers des investissements productifs dans le secteur.

5.2.4. Contributions de la profession agricole (auto-financé)

La profession agricole, organisée au sein de l'IFRIZ-M, contribuera à 2 %. Cette contribution sera faite via :

- Contributions interprofessionnelles : Mise en place d'un mécanisme de perception sur les transactions (principe de « redevance ») afin de fournir un fonds pour le développement du secteur géré par l'association interprofessionnelle elle-même.
- Co-investissements : Participation des coopératives et des organisations de producteurs au financement des intrants, des équipements (par exemple via des systèmes de partage d'équipements) et à la construction d'infrastructures communautaires telles que des entrepôts de stockage.

5.3 Écarts de financement et scénarios de financement

Le NRIAP estime que les besoins totaux en investissement s'élèvent à 818,9 milliards de FCFA (environ 1,425 milliard de dollars US) pour la période 2026-2035. La stratégie de financement repose sur un mélange diversifié de contributions publiques, privées et de donateurs, avec une répartition prévue comme suit : (i) 55 % des partenaires techniques et financiers (PTF) ; (ii) 25 % de l'État malien ; (iii) 15 % du secteur privé ; (iv) 3 % des coopératives territoriales ; et (v) 2 % de la profession agricole (auto-financée).

5.3.1. Écarts de financement

La mise en œuvre du Plan d'action national pour l'investissement dans le riz (NRIAP) nécessite un investissement total de 818,89 milliards de FCFA (environ 1,425 milliard de dollars US) pour la période 2026-2035. La stratégie de financement repose sur un mélange diversifié de contributions publiques, privées et de donateurs. Cependant, une part significative de ce montant reste à mobiliser.

Sur la base de la répartition prévue des sources de financement, l'écart estimé correspond à la part attendue des partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur privé, pour lesquels des engagements fermes n'ont pas encore été pleinement assurés au lancement de la stratégie. Ce déficit

est clarifié en examinant les investissements passés et en cours dans le secteur, ce qui met en lumière l'ampleur des nouvelles ressources requises.

Une analyse des projets récents et actuels financés par des donateurs (voir tableau ci-dessous) révèle que les investissements totaux connus dans le secteur rizif, provenant d'acteurs multilatéraux et bilatéraux, s'élèvent à environ 312 millions de dollars US. Ces projets, passés et en cours, bien qu'importants, ont été fragmentés dans leur approche et n'ont pas atteint l'ampleur nécessaire pour combler le vide de production. L'approche mondiale de PAIR vise à consolider et amplifier ces efforts.

L'écart entre le besoin total estimé de NRIAP (1,425 milliard de dollars) et les quelque 387 millions de dollars (332 millions et 51 €, au taux de change de 1 € = 1,08 \$) identifiés dans les projets passés et en cours est significatif. Cela souligne la nécessité d'un effort de mobilisation renouvelé et renforcé, notamment en visant la part attendue de 55 % des PTF (environ 750 millions de dollars) et la part attendue de 15 % du secteur privé (environ 205 millions de dollars), comme indiqué dans la stratégie de financement. L'organisation réussie d'une table ronde avec les donateurs est donc essentielle pour combler ce déficit de financement et permettre la pleine mise en œuvre du NRIAP.

Tableau 6: Aperçu des projets du secteur rizier, passés et en cours, financés par des donateurs au Mali

N/D/R	Nom du programme	Investisseur(s)	Durée	Partenaire(s) de projet	Enveloppe de financement (USD)
Acteurs multilatéraux					
1	Soutien au secteur agricole (PSAM) / ADF II	Banque mondiale (IDA)	2013-2023	GoM	~100 millions de dollars (estimé pour la part du riz)
2	Projet de compétitivité agricole et de diversification (PCDA)	La BAD	2010-2017	GoM	~45 millions de dollars (irrigation, riz)
3	Programme de productivité agricole de l'Afrique de l'Ouest (WAAPP)	Banque mondiale	2013-2018	GoM, IER	~15 millions de dollars (graines, recherches)
4	Programme de soutien à la chaîne de valeur agricole (PAFA)	FIDA	2014-2021	GoM, AFD	42 millions de dollars
5	Projet de développement de l'irrigation du Mali (PDIM)	La BAD	2017-2024	GoM, ON	~60 millions de dollars
Acteurs bilatéraux					
6	Programme de soutien à la sécurité alimentaire (FSAP)	AFD	2019-2024	GoM, ON, ORS	25 millions d'euros
7	MOVE – Chaînes de valeur orientées marché pour l'emploi et la croissance	GIZ	2022-2027	EU, GoM	69,9 millions d'euros (régional, estimation du Mali, part 20 millions d'euros)
8	Projet pour la culture durable du riz irrigué dans le bassin du fleuve Niger	JICA	2015-2020	GoM	~10 millions de dollars
9	Projet de soutien au secteur rizif (PAFRIZ)	AFD	2010-2014	GoM, IFRIZ-M	6 millions d'euros

	Fondations privées et organisations philanthropiques				
10	Divers programmes de recherche sur le riz	Fondation Bill & Melinda Gates	2012-en cours	AfricaRice, IER	N/A
11	Consolider le succès du riz malien	Rikolto	2018-2023	IFRIZ-M, ANTR-M, ANACORIZ-M	1 million d'euros
	Institutions de financement du développement				
12	Partenaires d'Investissement en Croissance (GIP) Mali	Investissement international britannique	2023 - Présent	GoM	50 millions de dollars
13	Fonds national de soutien agricole (FNAA)	Gouvernement du Mali	2015 - Présent	MoA, MoF	~10 millions de dollars (capitalisation initiale)

5.3.2. Scénarios de financement

L'écart de financement constitue la différence entre les besoins (818,89 milliards de francs CFA) et les engagements déjà pris par l'entreprise. Trois scénarios sont envisagés :

- Scénario faible (60 % des besoins) : mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités, approvisionnement en semences et conseils agricoles. Les investissements importants (infrastructures) sont très limités. La production est estimée à environ 5 millions de tonnes.
- Scénario intermédiaire (80 % des besoins) : Achèvement des principales actions de production et de transformation, mais à une échelle réduite (moins d'installations, moins d'usines). La production devrait atteindre environ 6,5 millions de tonnes.
- Scénario à haut potentiel (100 % des besoins) : Mise en œuvre complète du plan, permettant d'atteindre l'objectif de 7,4 millions de tonnes et la souveraineté alimentaire. C'est le scénario ciblé.

5.3.3. Gestion des fonds :

La gestion financière sera assurée selon les principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité, conformément aux procédures nationales et à celles des PTF.

- La coordination globale sera assurée par le ministère de l'Agriculture, qui supervisera le système.
- L'autorité contractante pour les fonds publics (État et PTF via l'État) sera assurée par les structures nationales compétentes (par exemple l'Unité de planification et de statistiques (CPS/SDR), la Direction nationale de l'agriculture (ADN), la Direction nationale de l'ingénierie rurale (DNGR)) ou par les unités de gestion de projet (PMU) dédiées à des programmes spécifiques.
- Les fonds gérés par l'IFRIZ-M (contributions interprofessionnelles) seront administrés selon ses propres règles de gouvernance, avec un système de contrôle interne et des audits externes réguliers.

- Des audits financiers et techniques indépendants seront réalisés chaque année et les rapports seront rendus publics.

5.4 Préparation à l'investissement et projets rentables

Sur la base du NRDS III, plusieurs projets/programmes sont déjà pré-identifiés et peuvent être développés en notes conceptuelles rentables :

- **Projet pour soutenir l'agroalimentaire par la transformation du riz (PAAT-Rice)** : Axé sur l'Action 3 (transformation, pré-bouillison, stockage).
- **Programme intégré de développement pour la culture du riz pluvial et des basses terres** : axé sur l'Action 1 (productivité hors Office du Niger).
- **Projet visant à renforcer la résilience climatique des périmètres irrigués** : axé sur la réhabilitation systémique et la gestion de l'eau.
- **Fonds de garantie et d'inclusion financière pour le secteur rizif** : axé sur l'action 5.

Les détails complets des coûts, y compris la répartition par année, région et organisation de livraison, sont présentés en Annexe I (*tableaux budgétaires détaillés par année*)

6.0. Conclusion

Le Plan national d'action pour l'investissement pour le riz actuel (NRIAP) incarne la feuille de route opérationnelle et financière pour la transformation structurelle du secteur rizif malien d'ici 2035. En mettant en œuvre la Stratégie nationale pour le développement de la culture du riz (NRDS III), ce plan pose les bases d'un secteur capable d'assurer la souveraineté alimentaire du pays tout en devenant un moteur de croissance économique et de création d'emplois.

Levier stratégique pour le développement national

Le riz est au cœur de l'économie et de la sécurité alimentaire du Mali. Cependant, le pays reste structurellement dépendant des importations, exposant sa balance commerciale et sa stabilité sociale aux aléas du marché international. Ce plan d'investissement répond à ce défi majeur en proposant une approche globale et ambitieuse. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter la production, mais de construire un secteur compétitif, résilient et inclusif. En se concentrant sur la gestion de l'eau, la modernisation du traitement, l'ouverture des zones de production et l'autonomisation des parties prenantes, le NRIAP vise à :

- Garantir l'autosuffisance alimentaire en couvrant 100 % des besoins nationaux et en générant un surplus exportable de près de 680 000 tonnes de riz blanc.
- Améliorer durablement les moyens de subsistance en augmentant significativement les revenus des producteurs, transformateurs et commerçants, et en créant plus de 100 000 nouveaux emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.
- Renforcer la résilience face au changement climatique et aux crises socio-économiques grâce à des infrastructures adaptées et des pratiques agricoles intelligentes face au climat.

Alignement avec les cadres nationaux et régionaux

Ce plan est pleinement aligné sur les politiques nationales (LOA, PDA, SNEDD) et s'inscrit dans les ambitions de la Vision « Mali Kura ». Au niveau régional, il s'agit de la mise en œuvre concrète de l'Offensive régionale du riz et de sa feuille de route. En structurant ses actions autour de l'intensification de la production (OS1), de l'amélioration de la compétitivité (OS2) et de l'autonomisation du secteur (OS3), le Mali démontre sa volonté de contribuer activement à l'objectif collectif de la souveraineté du riz ouest-africain.

Appel à un engagement collectif

La réalisation de cette vision ambitieuse, estimée à 123,5 milliards de francs CFA, ne peut être atteinte sans une mobilisation collective et un partenariat plus large. Le chemin est exigeant, mais le potentiel est immense. C'est pourquoi nous lançons un appel solennel à l'engagement de toutes les parties prenantes :

- Aux partenaires techniques et financiers (TFP) : Nous sollicitons votre soutien pour combler l'écart de financement et proposer des projets rentables et matures, alignés sur les priorités régionales. Votre soutien est crucial pour transformer ce plan en réalisations concrètes.
- Au secteur privé : Nous vous invitons à saisir les opportunités d'investissement dans les maillons clés de la chaîne de valeur (développements hydro-agricoles PPP, usines de transformation, logistique, services). L'État s'engage à créer un environnement incitatif et sécurisé pour vos investissements.
- Aux acteurs du secteur (producteurs, transformateurs, traders) : Votre professionnalisme et votre engagement quotidien sont à la base de cette stratégie. Nous vous encourageons à prendre en main ce plan, à renforcer vos organisations faîtières (IFRIZ-M) et à participer activement à la consultation pour une gouvernance partagée et durable.
- À l'État du Mali et aux autorités locales : il s'agit de maintenir et d'augmenter l'effort budgétaire en faveur du secteur, de garantir un cadre politique stable et d'assurer la mise en œuvre rigoureuse des réformes, notamment en matière de sécurité foncière et de régulation des marchés.

Annexes

Annexe 1 : Plan d'action – Tableaux budgétaires détaillés pour les actions prioritaires 1, 2, 3 et 4 dans CFA & USD

Tableau 7: Budget détaillé pour les activités de l'action I dans la CFA

Sous- actions / Activités	Année 1 (CFA)	Année 2 (CFA)	Année 3 (CFA)	Année 4 (CFA)	Année 5 (CFA)	Année 6 (CFA)	Année 7 (CFA)	Année 8 (CFA)	Année 9 (CFA)	Année 10 (CFA)	Total (CFA)	Total (USD)
Sous- action I Total : Développ ement et réhabilitat ion des zones de productio n de riz irrigué	284,786 ,000,00 0	213,527 ,750,00 0	71,192, 000,00 0	71,172, 000,00 0	71,193, 750,00 0	1,721, 500,00 0	1,280, 000,00 0	421,70 0,000	440,00 0,000	420,00 0,000	716,154 ,700,00 0	1,246,3 53,463. 28
Développe ment de 59 310 ha en contrôle total de l'eau	284,688, 000,000	213,516, 000,000	71,172, 000,000	71,172, 000,000	71,172, 000,000						711,720, 000,000	1,238,63 5,572.57
Réhabiliter 840 km de canaux d'irrigation (pour de nouveaux développem ents)						1,680,0 00,000	1,260,0 00,000	420,00 0,000	420,00 0,000	420,00 0,000	4,200,00 0,000	7,309,43 2.65
Organiser 20 sessions de formation (comités conjointes)	10,000,0 00		10,000, 000		10,000, 000		10,000, 000		10,000, 000		50,000,0 00	87,017.0 6
Former 1 500 personnes à l'entretien des structures		10,000,0 00				10,000, 000					20,000,0 00	34,806.8 2
Équiper la gestion technique de kits de maintenanc e	28,000,0 00					28,000, 000					56,000,0 00	97,459.1 0
Mise à jour des outils de formation de la GIRE,	1,500,00 0										1,500,00 0	2,610.51
Organisez 5 sessions de formation sur la GIRI	10,000,0 00		10,000, 000		100000 00		10,000, 000		10,000, 000		50,000,0 00	87,017.0 6

Produire 3 programmes radio pour sensibiliser		1,750,000			1,750,000			1,700,000			5,200,000	9,049.77
Formuler et adopter le Code 01 d'investissement agricole dans le secteur de l'irrigation	45,000,000										45,000,000	78,315.35
Encourager le partenariat public-privé pour le développement foncier (communication)	3,500,000					3,500,000					7,000,000	12,182.39
Sous-Action 2 Total : Composante production et extension de semences	4,920,843,453	4,284,696,860	4,450,220,812	4,587,872,068	4,787,471,843	4,869,456,822	4,937,702,433	5,249,956,331	5,654,745,514	6,073,793,118	49,816,759,254	86,698,153.94
Renforcement de la capacité de recherche sur la sélection variétale (OPV)	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000						1,000,000,000	1,740,341.11
Renforcement de la capacité de recherche pour la production locale d'hybrides	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000						1,000,000,000	1,740,341.11
Construire et équiper 2 magasins (Niono, Sikasso)	240,000										240,000	417.68
Construire 3 pièces aménagées pour la conservation des souches	300,000,000										300,000,000	522,102.33
Acquérir 10 équipements de stockage mobiles (cocons)	10,000,000										10,000,000	17,403.41

Autres équipements (zones de séchage, cabanons, etc.)	9,000,000										9,000,000	15,663.07
Acquérir 2 pick-up	60,000,000										60,000,000	104,420.47
Acquérir du matériel de burotypique	6,300,000										6,300,000	10,964.15
Acquérir du matériel de contrôle qualité (pour les laboratoires de recherche)	32,850,000										32,850,000	57,170.21
Construire et équiper quatre nouveaux laboratoires de certification	100,000,000					100,000,000					200,000,000	348,068.22
Organisez des journées portes ouvertes sur les nouvelles variétés	16,800,000		16,800,000		16,800,000		16,800,000		16,800,000		84,000,000	146,188.65
Acquisition de graines G4 pour la production de RI	3,753,253,453	3,883,496,860	4,027,220,812	4,186,672,068	4,364,471,843	4,622,056,822	4,914,702,433	5,248,756,331	5,631,745,514	6,072,593,118	46,704,969,254	81,282,577.89
Renforcer les capacités des services techniques pour le contrôle de la qualité des semences (formation, logistique, laboratoires)	141,200,000					141,200,000					282,400,000	491,472.33
Contribuer au fonctionnement des commissions (homologation, seeds)	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	12,000,000	20,884.09
Organisez 5 formations pour producteurs de semences	5,000,000		5,000,000		5,000,000		5,000,000		5,000,000		25,000,000	43,508.53

Former 2 techniciens de recherche au contrôle qualité des semences de base	5,000,000					5,000,000					10,000,000	17,403.41
Former 2 cadres en MSc	20,000,000										20,000,000	34,806.82
Former 2 cadres en doctorat	60,000,000										60,000,000	104,420.47
Sous-action 3 Total : Accès aux engrais et aux produits phytosanitaires ; Bonnes pratiques agricoles durables	253,400,000	110,000,000	206,000,000	110,000,000	206,000,000	-	96,000,000	-	96,000,000	-	1,077,400,000	1,875,043.51
Étude visant à cibler les bénéficiaires de subventions d'entrée (R1.4)	20,000,000										20,000,000	34,806.82
Faciliter l'accès au crédit d'entrée (ateliers avec des institutions financières) (R1.4)	5,000,000										5,000,000	8,701.71
Renforcement des capacités des producteurs dans la production de compost et d'engrais liquides (R1.4)	48,000,000		48,000,000		48,000,000		48,000,000		48,000,000		240,000,000	417,681.87
Renforcement des capacités sur l'utilisation rationnelle des produits de protection des plantes et IPPM (20 sessions) (R1.4)	48,000,000		48,000,000		48,000,000		48,000,000		48,000,000		240,000,000	417,681.87

Organisez 5 sessions de formation sur le compost	48,000,000	48,000,000	48,000,000	48,000,000	48,000,000						240,000,000	417,681.87
Organiser un atelier national sur les normes SRP/GSP	14,400,000										14,400,000	25,060.91
Élaborer un document réglementaire sur les normes SRP	3,000,000										3,000,000	5,221.02
Organiser un atelier national sur l'institutionnalisation des normes durables	5,000,000										5,000,000	8,701.71
Organiser des sessions de formation pour les producteurs sur les normes locales biologiques SRP et SPG	48,000,000	48,000,000	48,000,000	48,000,000	48,000,000						240,000,000	417,681.87
Établissement et suivi de parcelles pilotes pour des normes durables	14,000,000	14,000,000	14,000,000	14,000,000	14,000,000						70,000,000	121,823.88
Sous-action 4 Total : Mécanisation des systèmes de production	433,200,000	461,850,000	294,350,000	700,000	700,000	-	-	-	-	-	1,190,800,000	2,072,398.19
Étude de situation de référence des unités de fabrication	401,500,000										401,500,000	698,746.95
Soutien à l'installation des unités de fabrication	16,000,000	82,500,000									98,500,000	171,423.60
Renforcement des capacités des unités de fabrication		51,900,000	51,900,000								103,800,000	180,647.41
Modernisation des centres de		21,750,000	21,750,000								43,500,000	75,704.84

formation à la mécanisation												
Plaidoyer pour faciliter l'importation d'équipements	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000						3,500,000	6,091.19
Établir un cadre pour la régulation du service après-vente	15,000,000	65,000,000									80,000,000	139,227.29
Créer un cadre juridique pour l'installation du service après-vente		20,000,000									20,000,000	34,806.82
Renforcer les ateliers locaux de maintenance		220,000,000	220,000,000								440,000,000	765,750.09
Exploitation totale	14,507,002,173	10,913,714,843	3,796,828,541	3,788,028,603	3,799,096,092	329,547,841	310,885,122	283,582,817	304,737,276	324,689,656	38,358,112,963	66,756,200.77
Action totale I (sous-actions I+2+3+4+ Opérations)	304,900,445,626	229,298,011,703	79,939,399,353	79,658,600,671	79,987,017,935	6,920,504,663	6,624,587,555	5,955,239,147	6,495,482,789	6,818,482,774	806,597,772,217	1,403,755,259.69

Tableau 8: Budget détaillé pour les activités de l'action 2 (2025-2035)

Sous-actions/Activités	Année 1 (CFA)	Année 2 (CFA)	Année 3 (CFA)	Année 4 (CFA)	Année 5 (CFA)	Année 6 (CFA)	Année 7 (CFA)	Année 8 (CFA)	Année 9 (CFA)	Année 10 (CFA)	Total (CFA)	Total (USD)
Sous-Action 2 Total :	1,720,000,000	879,000,000	1,449,000,000	379,000,000	949,000,000	520,000,000	1,090,000,000	520,000,000	1,060,000,000	310,000,000	8,726,000,000	15,186,216.50
Former 5 000 parties prenantes aux meilleures pratiques pour réduire les pertes post-récolte	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000	600,000,000	1,044,204.66
Acquisition d'équipements modernes de récolte et post-récolte	500,000,000	500,000,000	500,000,000	-	-	250,000,000	250,000,000	250,000,000	250,000,000	250,000,000	2,750,000,000	4,785,938.04
Réaliser une étude de référence sur les pertes post-récolte	20,000,000										20,000,000	34,806.82
Former 3 000 parties prenantes à l'utilisation et à l'entretien des équipements	72,000,000	72,000,000	72,000,000	72,000,000	72,000,000						360,000,000	626,522.80
Soutenir la modernisation des 6 unités de traitement existantes	100,000,000	-	-	-	-						100,000,000	174,034.11
Soutenir la modernisation des 3 unités d'emballage existantes	150,000,000											
Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de conformité aux normes	2,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000						6,000,000	10,442.05
Diffuser les normes pour la mise en œuvre des unités de traitement	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000						10,000,000	17,403.41
Soutenir la création de nouvelles unités de transformation (4 usines, 20 mini-moulins à riz)	500,000,000	-	500,000,000	-	500,000,000	-	500,000,000	-	500,000,000	-	2,500,000,000	4,350,852.77
Soutenir les PO des femmes à acquérir des unités de	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	-	1,800,000,000	3,132,613.99

transformation agroalimentaire artisanale (kits, zones, magasins, centres pilotes)												
Former 5 000 femmes aux bonnes pratiques de parboiling	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000						60,000,000	104,420.47
Construction de 10 centres pilotes de transformation du riz pré-bouilli	22,000,000	22,000,000	22,000,000	22,000,000	22,000,000						110,000,000	191,437.52
Faciliter l'accès au financement pour des équipements et matériaux standardisés (via FNAA)	-	-	-	-	-						-	
Renforcement des capacités des promoteurs d'unités pour une gestion efficace (approche GERM)	50,000,000	-	50,000,000	-	50,000,000	-	50,000,000	-	50,000,000	-	250,000,000	435,085.28
Former 1 950 gestionnaires aux normes d'infrastructure de stockage et de conservation	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	-	-	80,000,000	139,227.29
Développer et promouvoir 10 labels commerciaux collectifs (études, promotion)	20,000,000	-	20,000,000	-	20,000,000	-	20,000,000	-	-	-	80,000,000	139,227.29
Faciliter la contractualisation entre acteurs	-	-	-	-	-						-	
Opérations	86,000,000	43,950,000	72,450,000	18,950,000	47,450,000	26,000,000	54,500,000	26,000,000	53,000,000	15,500,000	436,300,000	759,310.82
Action totale 2 (Total des sous-actions + opérations)	1,806,000,000	922,950,000	1,521,450,000	397,950,000	996,450,000	546,000,000	1,144,500,000	546,000,000	1,113,000,000	325,500,000	9,162,300,000	15,945,527.32

Tableau 9: Budget détaillé pour les activités de l'action 3 (2025-2035)

Sous-actions/Activités	Année 1 (CFA)	Année 2 (CFA)	Année 3 (CFA)	Année 4 (CFA)	Année 5 (CFA)	Année 6 (CFA)	Année 7 (CFA)	Année 8 (CFA)	Année 9 (CFA)	Année 10 (CFA)	Total (CFA)	Total (USD)
------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	-------------	-------------

Sous-action I Total : Renforcer l'autonomie du secteur rizicole	29,000,000	2,219,375,000	49,375,000	43,375,000	27,375,000	114,000,000	18,000,000	24,000,000	12,000,000	-	579,000,000	1,007,657.50
Organiser 11 sessions d'information et de sensibilisation sur les contributions interprofessionnelles	12,000,000	12,000,000	12,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000			66,000,000	114,862.51
Mise en place du mécanisme de contribution interprofessionnelle 01	-	70,000,000	-	-	-	-	-	-	-	-	70,000,000	121,823.88
Réalisez une étude sur les produits financiers adaptés avec les banques et le DFS	15,000,000	-	-	-	-						15,000,000	26,105.12
Soutenez la subvention du taux d'intérêt (taux d'intérêt de -10 %)	-	375,000	375,000	375,000	375,000						1,500,000	2,610.51
Mettre en place un fonds de garantie par l'État et les professionnels du secteur	-	2,000,000,000		-	-						2,000,000,000	3,480,682.21
Mettre en œuvre au moins 02 produits d'assurance agricole	-	-	4,000,000	4,000,000	4,000,000						12,000,000	20,884.09
Organisez des sessions de formation 05 sur l'éducation financière	-	6,000,000	6,000,000	6,000,000	-	6,000,000		6,000,000			30,000,000	52,210.23
Organiser au moins 10 réunions d'échange entre les acteurs du secteur et le secteur privé	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000		18,000,000	31,326.14
Mettre en place des modèles économiques 04 (Cluster, PPP, etc.)	-	15,000,000	15,000,000	15,000,000	15,000,000						60,000,000	104,420.47
Tenir des réunions de cluster (incluses dans la mise en œuvre des modèles)	-	4,000,000									4,000,000	
Organiser deux forums pour faciliter les relations d'affaires	-	100,000,000	-	-	-	100,000,000	-	-	-	-	200,000,000	348,068.22
Organiser 6 sessions de formation sur	-	10,000,000	10,000,000	10,000,000	-	-	10,000,000	10,000,000	10,000,000		60,000,000	104,420.47

l'agriculture sous contrat												
Sous-action 2 : Améliorer les capacités des acteurs du secteur rizif	46,000,000	11,000,000	11,000,000	11,000,000	11,000,000	31,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	1,780,000,000	3,097,807.17
Création de l'observatoire national du riz au ministère de l'Agriculture	10,000,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,000,000	17,403.41
Équiper l'Observatoire national du riz des moyens de fonctionner	31,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	31,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	110,000,000	191,437.52
Organiser des sessions de formation 05 sur la gouvernance au bénéfice des membres de l'IFRIZ-M	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000						25,000,000	43,508.53
Fonctionnement	3,750,000	111,518,750	3,018,750	2,718,750	1,918,750	7,250,000	1,200,000	1,500,000	900,000	300,000	117,950,000	205,273.23
Action totale 3 (Sous-action 1 +2 + Opérations)	78,750,000	2,341,893,750	63,393,750	57,093,750	40,293,750	152,250,000	25,200,000	31,500,000	18,900,000	6,300,000	2,476,950,000	4,310,737.90

Tableau 10: Budget détaillé pour les activités de l'Action 4 (2025-2035)

Sous-actions/Activités	Année 1 (CFA)	Année 2 (CFA)	Année 3 (CFA)	Année 4 (CFA)	Année 5 (CFA)	Année 6 (CFA)	Année 7 (CFA)	Année 8 (CFA)	Année 9 (CFA)	Année 10 (CFA)	Total (CFA)	Total (USD)
Sous-action 1 : Appropriation de la loi sur les terres agricoles (LFA)	119,900,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	39,400,000	474,500,000	825,791.86
Traduire des textes en 4 langues nationales	4,000,000										4,000,000	6,961.36
Éditer les textes en 15 000 exemplaires	75,000,000										75,000,000	130,525.58
Organiser 20 sessions d'information et de sensibilisation	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	144,000,000	250,609.12
Développer des modules de formation 02	1,500,000										1,500,000	2,610.51

Organiser la session 01 de formation des formateurs	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	10,000,000	17,403.41
Organiser 20 sessions de formation COFO	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	240,000,000	417,681.87
Sous-action 2 : Mise en service de l'ONAF	17,100,000	17,100,000	17,100,000	17,100,000	17,100,000	17,100,000	17,100,000	17,100,000	17,100,000	5,100,000	5,100,000	147,000,000	255,830.14
Contribution au fonctionnement de l'ONAF	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	6,000,000	10,442.05
Organiser des ateliers nationaux d'information	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	25,000,000	43,508.53
Organiser un forum annuel sur la gestion des terres	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	12,000,000	-	-	96,000,000	167,072.75
Surveiller la mise en œuvre du LFA (comité, 2 fois par an)	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	20,000,000	34,806.82
Fonctionnement	6,850,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,825,000.00	2,225,000.00	2,225,000.00	31,075,000	54,081.10
Total Action 4	143,850,000	59,325,000	59,325,000	59,325,000	59,325,000	59,325,000	59,325,000	59,325,000	59,325,000	46,725,000	46,725,000	652,575,000	1,135,703.10

Tableau 11: Acteurs de la chaîne de valeur

Lien	Joueurs clés	Rôles principaux
Production	Producteurs individuels et leurs organisations (PO) ; Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali (PNPR-M) ; Fermes familiales (EAF) ; Bureaux de développement (Office du Niger, ODRS, OMVF, OPIB, ORM, OR, etc.)	Assurer la culture du riz rizier dans les différents systèmes (irrigué, submergé, pluviaux, plaines) ; adopter de bonnes pratiques agricoles (SRI, PPE) ; utiliser des graines améliorées ; Fournir du riz au marché.
Collection & Commerce	Collectionneurs ; Des commerçants de riz ; Grossistes et détaillants de riz ; Association nationale des commerçants de riz du Mali (ANACORIZ-M) ; Importateurs de riz.	Acheter riz rizier ou riz blanc auprès de producteurs ou d'intermédiaires ; Transport, stockage et distribution. approvisionner les marchés locaux, nationaux et sous-régionaux ; Gérer les importations.
Traitement primaire	Transformateurs artisanaux (décoqueteris) ; Transformateurs semi-industriels (mini-moulins à riz) ; les transformateurs industriels (Grands Moulins du Mali, Rizerie Royale du Mali, etc.) ; Association nationale des transformateurs de riz du Mali (ANTR-M).	Transformer le riz rizé en riz blanc (épluché, polissage, tri) ; le riz à la pré-bouillie (souvent par des groupes de femmes).
Second traitement	Transformateurs agroalimentaires ; Unités de fabrication de produits de riz (farines, aliments enrichis, etc.).	Transformez le riz blanc ou pré-bouilli en produits agroalimentaires à valeur ajoutée (farines pour nourrissons, snacks, etc.).
Interprofessions & plateformes	Interprofession du secteur rizif au Mali (IFRIZ-M) ; Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali (PNPR-M) ; Association nationale des transformateurs de riz du Mali (ANTR-M) ; Association nationale des commerçants de riz du Mali (ANACORIZ-M) ; Fédération nationale des transporteurs routiers du Mali (FNTR).	Assurer la coordination verticale entre les différents maillons de la chaîne ; défendre les intérêts collectifs des acteurs ; participer au dialogue avec l'État et ses partenaires ; de mettre en place des accords interprofessionnels ; Dirigez le cadre de la consultation.
Fournisseurs d'entrées et prestataires de services	Fournisseurs de semences (coopératives de semences, IER pour pré-base/base) ; Fournisseurs d'engrais minéraux et organiques ; Distributeurs de produits phytosanitaires ; Fournisseurs d'équipements agricoles (tracteurs, cultivateurs, batteuses) ; Des	Fournir les intrants (semences, engrais, pesticides) et l'équipement nécessaires à la production et au traitement ; Proposent des services de transport, d'entretien et de location d'équipement.

	sociétés de maintenance et de réparation ; Des porte-avions.	
Recherche et Soutien technique	l'Institut d'économie rurale (IER) ; la Direction nationale de l'agriculture (DNA) et ses branches (DRA) ; Direction nationale du génie rural (DNGR) ; Bureau de la protection des plantes (OPV) ; Centre africain du riz (AFRICARICE) ; CIRAD ; IRRI.	Développer et améliorer les variétés de riz (adaptation au changement climatique, haut rendement) ; concevoir et diffuser de bonnes pratiques agricoles et de gestion de l'eau ; assurer la protection des cultures ; fournir des graines pré-basiques et basiques ; Soutenez la mécanisation.
ONG et projets de développement	Organisations non gouvernementales (par exemple Rikolto, GRIDD) ; Projets et programmes de développement (par exemple, Programme national SRI, projets financés par les PTF).	Soutenir le renforcement des capacités des acteurs (producteurs, processeurs) ; le financement d'actions pilotes ; promouvoir l'innovation (qualité, pré-bouillison, marketing) ; Contribuer au développement du secteur à travers des projets ciblés.
Financement	Les banques commerciales ; Systèmes financiers décentralisés (DFS/MFI) ; Fonds national de soutien agricole (FNAA) ; État du Mali (budget, subventions) ; Partenaires techniques et financiers (TFP : coopération bilatérale et multilatérale) ; Investisseurs privés.	Financement des activités du secteur (campagne, équipement, crédits marketing) ; subventionner les intrants ; la mise en place de mécanismes de garantie (FNAA) ; le financement des infrastructures et des projets de recherche ; Mettre en œuvre les produits d'assurance agricole.
Consommateurs	Ménages urbains et ruraux ; Restaurateurs ; Hôtels ; des cantines institutionnelles (armées, hôpitaux, écoles) ; Marchés sous-régionaux (Guinée, Mauritanie).	Déterminer la demande de riz par leurs habitudes de consommation et leur pouvoir d'achat ; influence la qualité et la compétitivité du riz local par leurs exigences (prix, goût, absence d'impuretés).

Annexe 2 : Suivi et évaluation : Indicateurs clés de performance (KPI)

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan d'action national pour l'investissement dans le riz (NRIAP) 2026-2035 vise à mesurer les progrès, orienter la prise de décision, renforcer la responsabilité et garantir que les investissements produisent les effets attendus sur la productivité, la résilience, la chaîne de valeur et les revenus des parties prenantes. Il repose sur un cadre structuré et cohérent d'indicateurs directement dérivés des quatre actions stratégiques du Plan d'action.

Tableau 12: Liste des indicateurs clés de performance

Indicateurs clés de performance	Définition	Niveau	Catégorie indicatrice	Sous-catégorie indicatrice	Référence	2030	2035	Source des données	Fréquence
Production nationale de riz de riz	Volume total de riz rizier (non épluché) produit annuellement au Mali.	Impact	Économique et productif	Production	2 864 723 tonnes (2022)	> 5 000 000 de tonnes (scénario modéré)	7 400 000 tonnes (scénario cible)	Enquête économique agricole (EAC) / CPS-SDR	Annuel
Taux de couverture des besoins nationaux	La part de la consommation nationale de riz blanc est couverte par la production locale.	Impact	Souveraineté alimentaire	Sécurité alimentaire	Importation structurelle (Déficit)	Vers l'autosuffisance	Souveraineté assurée (excédent exportable)	CPS-SDR / Enquêtes sur la consommation	Annuel
Volume des importations de riz	Quantité de riz blanc importée annuellement.	Impact	Économie et Commercial	Bilan commercial	Moyenne de 421 601 t/an (2019-21)	Diminution significative	Réduit au minimum (0 ou simple échange)	Direction nationale du commerce / douanes	Annuel
Zones développées avec un contrôle total de l'eau	De nouvelles zones avec une infrastructure d'irrigation complète.	Résultat	Infrastructures et investissement	Aménagement Hydro-agr.	25 % du potentiel irrigable (550 000 ha)	24 000 ha (cumulé sur 5 ans)	47 448 ha (cumulation NRIAP)	Bureaux ADN / DNGR / Rice	Annuel
Rendement moyen du riz rizé	Quantité de riz produite par hectare (t/ha).	Résultat	Productivité & Technique	Performances	3,1 t/ha (2022)	~4 t/ha	~5 t/ha	EAC / CPS-SDR	Annuel
Amélioration du taux d'utilisation des semences	Proportion de zones semées avec des graines certifiées de variétés améliorées.	Résultat	Productivité & Technique	Entrées	35%	40%	50%	ADN / IER / Projets	Annuel
Quantité d'engrais minéraux mis à disposition	Volume total d'engrais minéraux (NPK, urée, DAP) subventionnés ou acquis par des mécanismes de crédit pour les producteurs de riz.	Résultat	Productivité & Technique	Fécondation	Non précisé (Office du Niger absorbe environ 36 000 tonnes par an (DAP et urée). En 2020, l'État a subventionné : NPK : 5 373 t ; Urée : 35 911 t DAP : 19 590 t	663 986 tonnes (total 2026-2035)	Non couvert par la stratégie (2035)	ADN (rapport de campagne) ; Structures responsables de la gestion des entrées	Annuel
Quantité d'engrais organiques et liquides disponibles	Le volume total d'engrais organiques (compost industriel) et d'engrais liquides mis à disposition pour une production durable.	Résultat	Productivité & Technique	Fécondation	En 2022, 71 307 tonnes d'engrais organiques ont été distribuées.	Compost industriel : 1 339 875 tonnes ; Engrais liquides : 531 189 litres	Non couvert par la stratégie (2035)	ADN (rapport de campagne) ; Structures responsables de la gestion des entrées	Annuel

						(total 2026-2035)			
Quantité de produits de protection végétale (en tonnes) mis à disposition	Volume total de pesticides (herbicides, insecticides) et de biopesticides mis à disposition pour la protection des cultures.	Résultat	Productivité & Technique	Protection des cultures	Non spécifié. Le document mentionne la persistance des maladies et la forte pression des nuisibles comme contraintes majeures.	Phase I (2026-2027) : 2 609 420 tonnes (estimation initiale, probablement surestimée)	Non couvert par la stratégie (2035)	ADN (rapport de campagne) ; Bureau de la Protection des Plantes (OPV)	Annuel
Traitement en surface avec des produits d'alternative / Bonnes pratiques	Pourcentage ou superficie de culture du riz où sont appliqués la production intégrée et la gestion des ravageurs (IPPM) ainsi que l'utilisation de biopesticides.	Résultat	Productivité & Technique	Protection des cultures	Non spécifié (mais contrôle biologique et utilisation rationnelle des pesticides chimiques)	Indicateur qualitatif : « promotion » et « formation » à travers 20 sessions	Non couvert par la stratégie (horizon 2030)	ADN ; IER (Rapports annuels) ; OPV	Annuel / Bi-annuel
Taux de mécanisation	Proportion des exploitations agricoles (préparation des terres, récolte) réalisées par des équipements motorisés.	Résultat	Productivité & Technique	Équipement	51% (2019)	~60 %	>70 %	ADN / Enquêtes spécifiques	Biennale
Nombre de mini-moulins à riz modernes installés	Nombre cumulatif de nouvelles unités de transformation (mini-moulins à riz) créées.	Résultat	Transformation et valeur ajoutée	Infrastructures	Non spécifié	10	20	ANTR-M/Min. Industrie	Annuel
Nombre de femmes formées à de bonnes pratiques de parboiling	Accumulation de femmes ayant suivi une formation certifiée en parboiling de qualité.	Résultat	Social et inclusion	Renforcement des capacités	Non spécifié	2 500	5 000	ANTR-M Projets	Annuel
Pertes post-récolte	Pourcentage de la production perdue entre la récolte et la commercialisation.	Résultat	Efficacité et compétitivité	Post-récolte	Haut (non crypté)	En vente	Significativement réduit	Études spécifiques	Cinq ans
Mécanisme de financement pour le secteur opérationnel	Existence et exploitation efficace d'un fonds de garantie et de produits d'assurance agricole pour le secteur rizif.	Production	Gouvernance et financement	Financement	Limité / Inexistant	Fonds de garantie opérationnel	Système financier consolidé du secteur	FNAA / IFRIZ-M	Annuel
Structure de coordination du secteur créée	Création et fonctionnement de l'organe de coordination au sein du ministère de l'Agriculture.	Production	Gouvernance & Institutionnel	Coordination	Absent	Structure créée et fonctionnelle	Coordination efficace et reconnue	Ministère de l'Agriculture	Annuel

Commissions foncières renforcées (COFO)	Nombre de COFOs dans les zones rizicoles dont les membres ont été formés et équipés.	Production	Gouvernance & Institutionnelle	Sécurité de la tenure foncière	Faibles capacités	100 % des COFOs des zones ciblées formées	COFO joue pleinement son rôle	ONAF / ADN	Annuel
--	--	------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------	---	-------------------------------	------------	--------

Tableau 13: Catégorie 1 – Indicateurs d'impact (niveau national) mesurant les changements structurels et les résultats finaux

Indicateurs clés de performance	Définition	Niveau	Catégorie indicatrice	Sous-catégorie indicatrice	Référence	2030	2035	Source des données	Fréquence
Production nationale de riz de riz	Volume total de riz rizier (non épluché) produit annuellement au Mali.	Impact	Économique et productif	Production	2 864 723 tonnes (2022)	> 5 000 000 de tonnes (scénario modéré)	7 400 000 tonnes (scénario cible)	Enquête économique agricole (EAC) / CPS-SDR	Annuel
Taux de couverture des besoins nationaux	La part de la consommation nationale de riz blanc est couverte par la production locale.	Impact	Souveraineté alimentaire	Sécurité alimentaire	Importation structurelle (Déficit)	Vers l'autosuffisance	Souveraineté assurée (excédent exportable)	CPS-SDR / Enquêtes sur la consommation	Annuel
Volume des importations de riz	Quantité de riz blanc importée annuellement.	Impact	Économie et Commercial	Bilan commercial	Moyenne de 421 601 t/an (2019-21)	Diminution significative	Réduit au minimum (0 ou simple échange)	Direction nationale du commerce / douanes	Annuel

Tableau 14: Catégorie 2 – Indicateurs de résultats (effets à moyen terme) ou effets directs du plan sur les parties prenantes et la performance de la chaîne de valeur.

Indicateurs clés de performance	Définition	Niveau	Catégorie indicatrice	Sous-catégorie indicatrice	Référence	2030	2035	Source des données	Fréquence
Zones développées avec un contrôle total de l'eau	De nouvelles zones avec une infrastructure d'irrigation complète.	Résultat	Infrastructures et investissement	Aménagement Hydro-agr.	25 % du potentiel irrigable (550 000 ha)	24 000 ha (cumulé sur 5 ans)	59 310 ha de (NRIAP cumulation)	Bureaux ADN / DNGR / Rice	Annuel
Rendement moyen du riz	Quantité de riz produite par hectare (t/ha).	Résultat	Productivité & Technique	Performances	3,1 t/ha (2022)	~4 t/ha	~5 t/ha	EAC / CPS-SDR	Annuel

Amélioration du taux d'utilisation des semences	Proportion de zones semées avec des graines certifiées de variétés améliorées.	Résultat	Productivité & Technique	Entrées	35%	40%	50%	ADN / IER / Projets	Annuel
Quantité d'engrais minéraux mis à disposition	Volume total d'engrais minéraux (NPK, urée, DAP) subventionnés ou acquis par des mécanismes de crédit pour les producteurs de riz.	Résultat	Productivité & Technique	Fécondation	Non précisé (Office du Niger absorbe environ 36 000 tonnes par an (DAP et urée). En 2020, l'État a subventionné : NPK : 5 373 t ; Urée : 35 911 t DAP : 19 590 t	663 986 tonnes (total 2026-2035)	Non couvert par la stratégie (2035)	ADN (rapport de campagne) ; Structures responsables de la gestion des entrées	Annuel
Quantité d'engrais organiques et liquides disponibles	Le volume total d'engrais organiques (compost industriel) et d'engrais liquides mis à disposition pour une production durable.	Résultat	Productivité & Technique	Fécondation	En 2022, 71 307 tonnes d'engrais organiques ont été distribuées.	Compost industriel : 1 339 875 tonnes ; Engrais liquides : 531 189 litres (total 2026-2035)	Non couvert par la stratégie (2035)	ADN (rapport de campagne) ; Structures responsables de la gestion des entrées	Annuel
Quantité de produits de protection végétale (en tonnes) mis à disposition	Volume total de pesticides (herbicides, insecticides) et de biopesticides mis à disposition pour la protection des cultures.	Résultat	Productivité & Technique	Protection des cultures	Non spécifié. Le document mentionne la persistance des maladies et la forte pression des nuisibles comme contraintes majeures.	Phase I (2026-2027) : 2 609 420 tonnes (estimation initiale, probablement surestimée)	Non couvert par la stratégie (2035)	ADN (rapport de campagne) ; Bureau de la Protection des Plantes (OPV)	Annuel
Traitement en surface avec des produits d'alternative / Bonnes pratiques	Pourcentage ou superficie de culture du riz où sont appliqués la production intégrée et la gestion des ravageurs (IPPM) ainsi que l'utilisation de biopesticides.	Résultat	Productivité & Technique	Protection des cultures	Non spécifié (mais contrôle biologique et utilisation rationnelle des pesticides chimiques)	Indicateur qualitatif : promotion » et « formation » à travers 20 sessions	Non couvert par la stratégie (horizon 2030)	ADN ; IER (Rapports annuels) ; OPV	Annuel / Bi-annuel
Taux de mécanisation	Proportion des exploitations agricoles (préparation des terres, récolte) réalisées par des équipements motorisés.	Résultat	Productivité & Technique	Équipement	51% (2019)	~60 %	>70 %	ADN / Enquêtes spécifiques	Biennale

Nombre de mini-moulins à riz modernes installés	Nombre cumulatif de nouvelles unités de transformation (mini-moulins à riz) créées.	Résultat	Transformation et valeur ajoutée	Infrastructures	Non spécifié	10	20	ANTR-M/Min. Industrie	Annuel
Nombre de femmes formées à de bonnes pratiques de parboiling	Accumulation de femmes ayant suivi une formation certifiée en parboiling de qualité.	Résultat	Social et inclusion	Renforcement des capacités	Non spécifié	2 500	5 000	ANTR-M / Projets	Annuel
Pertes post-récolte	Pourcentage de la production perdue entre la récolte et la commercialisation.	Résultat	Efficacité et compétitivité	Post-récolte	Haut (non crypté)	En vente	Significativement réduit	Études spécifiques	Cinq ans
Mécanisme de financement pour le secteur opérationnel	Existence et exploitation efficace d'un fonds de garantie et de produits d'assurance agricole pour le secteur rizif.	Résultat	Gouvernance et financement	Financement	Limité / Inexistant	Fonds de garantie opérationnelle	Système financier consolidé du secteur	FNAA / IFRIZ-M	Annuel
Structure de coordination du secteur créée	Création et fonctionnement de l'organe de coordination au sein du ministère de l'Agriculture.	Résultat	Gouvernance Institutionnel &	Coordination	Absent	Structure créée et fonctionnelle	Coordination efficace et reconnue	Ministère de l'Agriculture	Annuel
Commissions foncières renforcées (COFO)	Nombre de COFOs dans les zones rizicoles dont les membres ont été formés et équipés.	Résultat	Gouvernance Institutionnel &	Sécurité de la tenure foncière	Faibles capacités	100 % des COFOs des zones ciblées formées	COFO joue pleinement son rôle	ONAFADN	Annuel

Annexe 3 : Risques et mesures d'atténuation

Tableau 15: Mesures de gestion des risques et d'atténuation

Catégorie de risque	Risque spécifique	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Sécurisé	Persistence et expansion de l'insécurité dans les bassins de production (Delta, Mopti, Tombouctou).	Haut	Haut	Travailler avec les autorités locales pour sécuriser les zones ; Prioriser les investissements à court terme dans des zones stables ; Mécanismes de soutien pour gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs.
Climat	Dangers climatiques : sécheresse, inondations, vagues de chaleur.	Haut	Haut	Promouvoir des variétés résistantes et à cycle court ; développer des systèmes d'irrigation complémentaires ; mettre en place une assurance agricole indexée sur la météo.
Politique et macroéconomie	Instabilité politique, crises économiques et fluctuations des prix mondiaux.	Moyen	Haut	Ancrer le NRIAP dans une politique d'État consensuelle ; diversifier les sources de financement ; Constituez des stocks nationaux de sécurité.
Financier	Non-respect des engagements financiers (État, PTF).	Moyen	Haut	Renforcer le plaidoyer ; organiser une table ronde ; Établissez des contrats de performance clairs.
Technique	Faible capacité d'absorption et de mise en œuvre des institutions.	Moyen	Haut	Soutenir la mise en œuvre d'une assistance technique renforcée ; décentraliser la gestion de projet ; Augmentez la capacité en amont.
Gouvernance	Mauvaise gestion des intrants subventionnés et coordination faible.	Moyen	Haut	Mettre en place un système rigoureux de traçabilité (numérisation) ; renforcer le rôle et les prérogatives du Comité directeur ; et garantir des audits réguliers et transparents.
Commercial	Concurrence déloyale du riz importé (dumping).	Haut	Moyen	Renforcer les contrôles frontaliers ; réviser les mesures d'exonération fiscale ; promouvoir activement le label « Riz Mali ».